



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

VINGT-QUATRIÈME ANNÉE

1469^e SÉANCE : 28 MARS 1969

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1469)	1
Hommage à la mémoire du général Dwight D. Eisenhower, ancien président des Etats-Unis d'Amérique	1
Adoption de l'ordre du jour	4
La situation au Moyen-Orient :	
Lettre, en date du 26 mars 1969, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Jordanie (S/9113)	4
La situation au Moyen-Orient :	
Lettre, en date du 27 mars 1969, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent d'Israël (S/9114)	4

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-NEUVIEME SEANCE

Tenue à New York, le vendredi 28 mars 1969, à 15 h 30.

Président : M. Károly CSATORDAY (Hongrie).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Algérie, Chine, Colombie, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Hongrie, Népal, Pakistan, Paraguay; Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Union des Républiques socialistes soviétiques et Zambie.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1469)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La situation au Moyen-Orient :
Lettre, en date du 26 mars 1969, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Jordanie (S/9113).
3. La situation au Moyen-Orient :
Lettre, en date du 27 mars 1969, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent d'Israël (S/9114).

Hommage à la mémoire du général Dwight D. Eisenhower, ancien président des Etats-Unis d'Amérique

1. Le *PRESIDENT (traduit de l'anglais)* : C'est avec un profond sentiment de tristesse que nous avons appris ce matin la mort du général Dwight D. Eisenhower, ancien président des Etats-Unis d'Amérique, homme d'Etat éminent et chef militaire pendant la guerre, dont la lutte courageuse contre la mort a été suivie par tous avec inquiétude et admiration.

2. Je demanderai aux membres du Conseil de se lever avec moi et d'observer une minute de silence en hommage à sa mémoire.

Les membres du Conseil, debout, observent une minute de silence.

3. Le *PRESIDENT (traduit de l'anglais)* : J'ai l'intention, si le Conseil l'accepte, d'envoyer en son nom un télégramme au Secrétaire d'Etat des Etats-Unis exprimant l'hommage du Conseil au général Eisenhower et lui demandant d'exprimer nos condoléances au Gouvernement des Etats-Unis et à la famille de l'ancien président.

4. Le texte du télégramme est le suivant :

"Votre Excellence

"Ai l'honneur vous informer qu'à réunion Conseil de sécurité Nations Unies tenue cet après-midi, membres rendu hommage mémoire général Dwight D. Eisenhower, ancien président et grand chef militaire des Etats-Unis. Au nom Conseil de sécurité désire exprimer plus sincères condoléances au Gouvernement et au peuple des Etats-Unis à l'occasion de cette grande perte. Veuillez exprimer plus sincères condoléances à Mme Eisenhower et à sa famille. Très haute considération.

(Signé) Károly CSATORDAY
Président du Conseil de sécurité"

5. En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé et je procéderai en conséquence.

6. Le *PRESIDENT (traduit de l'anglais)* : Je donne maintenant la parole à notre distingué secrétaire général.

7. Le *SECRETARE GENERAL (traduit de l'anglais)* : Dès que j'ai reçu la triste nouvelle de la mort du général Dwight D. Eisenhower, j'ai envoyé le message suivant à Mme Eisenhower :

"J'ai appris avec une profonde tristesse la mort de votre mari et je vous exprime mes sincères condoléances pour la très grande perte que vous éprouvez.

"J'ai rencontré le président Eisenhower pour la première fois à Washington en juillet 1955, et les contacts que j'ai eus avec lui par la suite ont renforcé la très haute estime personnelle dans laquelle je l'ai toujours tenu. Il était l'un des grands chefs de notre époque, pendant la guerre comme pendant la paix. Je l'admirais particulièrement pour la préoccupation qu'il montrait à l'égard du bien-être des hommes partout dans le monde, pour sa modération et pour sa sagesse. Il était un défenseur ferme et efficace des Nations Unies où l'on se souvient surtout de l'initiative qu'il prit pour promouvoir la coopération internationale pour les utilisations pacifiques de l'énergie atomique.

"Veuillez accepter mes condoléances à l'occasion du décès de ce grand homme."

8. Avec votre permission, Monsieur le Président, je voudrais préciser ce message.

9. J'ai appris avec une profonde douleur la mort du président Eisenhower. Le président Eisenhower a joué un

rôle central et unique dans l'histoire de notre époque, en temps de guerre comme en temps de paix. A sa renommée mondiale de grand chef militaire de la seconde guerre mondiale, il a ajouté, au cours de ses deux mandats de président des Etats-Unis, un nouveau et glorieux chapitre en tant qu'homme d'Etat artisan de la paix.

10. Pendant la guerre comme pendant la paix, Dwight Eisenhower a fait preuve de grands sentiments humanitaires et d'une volonté persistante d'aboutir à des solutions raisonnables et humaines des problèmes mondiaux. En termes simples, il était un homme bon, dont la bonté était évidente à tous.

11. Tout au long de ses deux mandats à la Maison-Blanche, le président Eisenhower a été un défenseur solide et éclairé des Nations Unies. Ce soutien ne s'est pas seulement manifesté dans des déclarations et dans des politiques, mais aussi, comme en 1956, par l'appui courageux qu'il apporta à l'action de l'Organisation des Nations Unies et par un intérêt personnel actif qui s'est manifesté en particulier par les visites officielles et privées qu'il rendit au Siège des Nations Unies.

12. La contribution la plus remarquable du président Eisenhower aux travaux des Nations Unies a été certainement l'idée fondamentale qu'il a exposée dans le discours qui a galvanisé l'Assemblée générale le 8 décembre 1953¹ et dans lequel il préconisait une action internationale permettant d'utiliser l'énergie naissante de l'atome à des fins pacifiques. Venant du chef d'Etat d'une grande puissance atomique, cette proposition clairvoyante a donné à la notion de coopération internationale une direction et une dimension nouvelles. Ce n'était pas seulement une noble proposition faite dans le cadre d'un discours historique. Par l'action qu'elles ont entreprise à la suite de l'initiative du président Eisenhower, les Nations Unies ont commencé l'une des oeuvres les plus fructueuses de leur histoire. L'un des faits majeurs de cette oeuvre a été la série de grandes conférences internationales sur les utilisations pacifiques de l'énergie atomique à la première desquelles, en 1955, les savants de l'énergie nucléaire du monde entier se sont réunis librement, pour la première fois depuis la seconde guerre mondiale, pour échanger et discuter les mystères de leur science. La création de l'Agence internationale de l'énergie atomique est un autre de ces faits majeurs.

13. Dans le deuil que nous apporte la mort du président Eisenhower, j'évoque ses nombreuses réalisations qui sont pour moi autant de sujets d'inspiration et la grande et salutaire influence qu'il a exercée dans le monde.

14. M. BERARD (France) : Je voudrais, au nom de ma délégation, de mon gouvernement et du peuple français tout entier, dire à notre collègue américain avec quelle émotion mon pays s'associe au deuil des Etats-Unis. C'est dans de pareils moments d'épreuve que se manifeste de la manière la plus frappante et la plus sincère l'amitié vieille de deux siècles qui unit la France et les Etats-Unis. Nous pleurons avec le peuple des Etats-Unis son ancien président, l'illustre homme d'Etat, le grand Américain qui dirigea la

libération de l'Europe occidentale et conduisit à la victoire nos démocraties unies dans la lutte, dans les sacrifices, mais aussi dans l'espoir, nos démocraties animées et soutenues par la poursuite d'un même idéal.

15. M. Leslie GLASS (Royaume-Uni) [*traduit de l'anglais*] : En exprimant la douleur qu'a ressentie ma délégation à l'annonce de la mort du général Eisenhower, en exprimant la sympathie qu'éprouve mon pays pour sa famille et pour le peuple américain que cette mort afflige, une claire image se forme dans notre esprit. Nous évoquons un grand homme, bon et simple. En Grande-Bretagne, nous nous remémorons en particulier le grand soldat qui, en tant que commandant suprême, lança les forces alliées de l'Ouest pour libérer l'Europe de l'étreinte nazie. Ses qualités de chef et de diplomate qui se sont manifestées dans son succès remarquable en tant que chef des forces alliées l'ont fait tout naturellement choisir pour le poste le plus élevé de son pays. Il s'est fait un nom dans la guerre, mais on se souvient de lui avant tout comme un homme de la paix. Il était un ami loyal et bien aimé de mon pays. Le peuple britannique n'oubliera pas "Ike".

16. M. SOLANO LOPEZ (Paraguay) [*traduit de l'espagnol*] : Permettez-moi, Monsieur le Président, d'ajouter quelques mots aux paroles que vous avez prononcées au début de la présente séance au nom du Conseil de sécurité, ainsi qu'au contenu du télégramme que vous avez envoyé.

17. Le décès du général Dwight D. Eisenhower, qui s'est produit ce jour, n'endeuille pas seulement son grand pays, les Etats-Unis d'Amérique, mais aussi tous les hommes épris de liberté et de paix dans la justice. Homme d'Etat et soldat de stature universelle, sa personnalité est à jamais associée à l'histoire contemporaine et notamment à la grande lutte victorieuse qui, il y a un peu plus de 20 ans, délivra l'humanité du fléau du nazisme et du fascisme. Tous les peuples du monde ont envers lui une dette de gratitude pour la noblesse de sa personne et la grandeur de son oeuvre.

18. En cette heure de tristesse universelle, je ne saurais faire son éloge dans un discours improvisé dont la portée ne peut être que limitée. Je dirai donc simplement que nous nous inclinons avec recueillement et respect devant la mémoire du grand soldat et du grand chef disparu et, nous adressant à la délégation des Etats-Unis, nous la prions d'accepter cet humble témoignage de nos plus sincères condoléances au nom du peuple et du Gouvernement de la République du Paraguay.

19. M. SHAHI (Pakistan) [*traduit de l'anglais*] : Au nom de la délégation pakistanaise, je me joins à mes collègues pour exprimer nos sentiments de profonde sympathie à M. Yost et aux membres de la délégation des Etats-Unis, à l'occasion de la mort de ce grand Américain, le général Dwight D. Eisenhower. Nous chérirons sa mémoire non seulement en tant que soldat distingué et architecte de la paix, mais aussi en tant que grand ami du Pakistan.

20. Il serait impossible de rendre hommage à ses nombreuses réalisations dans une courte déclaration. Je me limiterai à deux souvenirs personnels qui témoignent de sa grandeur et de son inébranlable fidélité à certains principes.

¹ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, huitième session, Séances plénières, 470ème séance.

21. En 1956, à l'occasion de l'inauguration de l'Islamic Cultural Center à Washington, le président Eisenhower regarda le public en majorité musulman et, s'écartant de son texte, dit que les Etats-Unis s'étaient voués à la liberté du culte et que, en tant que président de ce pays, c'était un grand plaisir pour lui de voir que ce droit était assuré aux fidèles musulmans dans la capitale des Etats-Unis. Quand il disait ces mots, on pouvait lire une satisfaction profondément sincère sur son visage.

22. La deuxième fois, pendant la crise de Suez, quand les Etats-Unis ont pris une position de principe courageuse, faisant fi de toute autre considération, il déclarait : "Nous ne pouvons avoir une loi pour nos adversaires et une autre pour nos amis."

23. Ces deux remarques en disent autant que des livres sur l'homme et l'homme d'Etat qu'était Dwight D. Eisenhower. L'oeuvre de sa vie est terminée et il quitte ce monde chargé d'ans et d'honneurs. Ses actes continueront à inspirer beaucoup de ses semblables, tant aux Etats-Unis que dans le monde entier. Selon les vers du Coran qu'il convient de réciter en ce jour sacré du calendrier musulman, l'*Ashura de Moharram* :

"Toutes les choses mourront,
Il ne restera rien que la lumière de ton Seigneur."

24. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe] : Au nom de la délégation soviétique auprès de l'Organisation des Nations Unies, permettez-moi de présenter mes condoléances à l'occasion du décès de ce grand homme d'Etat et de cet éminent chef militaire américain qu'était l'ancien président des Etats-Unis d'Amérique, le général Dwight D. Eisenhower.

25. Au cours des années de la seconde guerre mondiale Dwight Eisenhower était bien connu en Union soviétique et il y était respecté en tant que grand homme de guerre qui a apporté une importante contribution au commandement des forces armées qui, aux côtés des forces armées de l'Union soviétique et des autres pays épris de liberté, ont infligé pendant la seconde guerre mondiale une défaite écrasante à l'Allemagne hitlérienne, libérant l'Europe et le monde du fléau fasciste, créant les conditions de la paix d'après guerre, de la coopération et de la création de l'Organisation des Nations Unies.

26. Aux heures les plus sombres qu'ait connues l'humanité, pendant les années de lutte commune de l'Union soviétique, des Etats-Unis et des autres nations alliées unies contre l'agression hitlérienne, le général Eisenhower, commandant en chef des forces expéditionnaires alliées sur le théâtre d'opérations européen, comprenait fort bien combien il était important et indispensable de consolider la coopération entre nos pays et entre leurs forces armées dans la lutte historique qu'ils menaient conjointement.

27. Au moment où la guerre tirait à sa fin, peu de temps avant la prise de Berlin, le dernier bastion de la résistance fasciste, Eisenhower écrivait au Gouvernement soviétique qu'il était particulièrement important de coordonner les plans et les activités entrepris de concert tant en ce qui concerne l'orientation des principaux efforts qu'en ce qui concerne les délais.

28. En tant que président des Etats-Unis, Eisenhower a fait preuve d'une grande maturité politique en s'employant à réduire la tension internationale, à améliorer et à développer les relations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. C'est avec sa participation qu'a eu lieu, comme on le sait, la rencontre au sommet de 1955 entre les chefs des Gouvernements de l'Union soviétique, des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la France à Genève, rencontre à laquelle j'ai eu l'honneur d'assister et qui m'a permis de faire personnellement la connaissance du président Eisenhower. Malheureusement, la suite des événements n'a pas été telle qu'on l'avait escompté. Néanmoins, nous autres Soviétiques appartenons par notre nature et par notre expérience de la vie à la catégorie des optimistes et des réalistes. Nous croyons qu'à l'avenir l'évolution se fera dans la bonne voie.

29. Je vous prie, Monsieur Yost, de bien vouloir transmettre les condoléances de la délégation soviétique auprès de l'Organisation des Nations Unies au Gouvernement et au peuple des Etats-Unis d'Amérique, à la famille et aux proches du regretté général Eisenhower. Je renonce à l'interprétation consécutive.

30. M. AZZOUT (Algérie) : Nous avons appris avec beaucoup d'émotion le décès de l'ancien président des Etats-Unis d'Amérique, le général Dwight D. Eisenhower.

31. Au nom de la délégation algérienne, je prie la délégation des Etats-Unis d'Amérique de bien vouloir transmettre à Mme Eisenhower et à la famille nos sincères condoléances et l'expression de notre vive sympathie.

32. M. KHATRI (Népal) [traduit de l'anglais] : C'est avec un profond sentiment de tristesse que nous avons appris le décès du général Eisenhower après une longue et douloureuse maladie.

33. Je me joins à vous, Monsieur le Président, ainsi qu'au Secrétaire général et à tous les représentants qui ont exprimé leurs condoléances et leur sympathie au Gouvernement américain, à la délégation américaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, au peuple américain ainsi qu'à Mme Eisenhower et à sa famille, pour rendre un respectueux hommage à sa mémoire au nom de mon gouvernement.

34. Le général Eisenhower était un grand Américain. Il était un soldat, un grand chef, un grand président et un grand guide pour son peuple. Il a commandé la plus grande armée de l'histoire pour défendre la liberté et le droit qu'a toute nation de vivre en paix et en harmonie. Le monde reconnaissant n'oubliera pas ce grand croisé — ce grand homme de paix.

35. M. LIU (Chine) [traduit de l'anglais] : Le décès du général Dwight D. Eisenhower, ancien président des Etats-Unis, attriste profondément ma délégation.

36. Il laissera à jamais le souvenir du grand soldat qui a conduit à la victoire les armées des démocraties lors de la seconde guerre mondiale.

37. Si le monde entier déplore aujourd'hui la disparition de ce défenseur de la paix et de la liberté, les ressortissants

de la République de Chine sont particulièrement affligés par la perte d'un ami loyal dont le souvenir restera pour toujours gravé dans le coeur du peuple chinois.

38. M. PINIÉS (Espagne) [traduit de l'espagnol] : Ma délégation souhaite présenter ses condoléances à la délégation des Etats-Unis à l'occasion du décès du président Eisenhower, illustre soldat et homme d'Etat, que j'ai eu personnellement l'honneur de connaître et de rencontrer à plusieurs reprises. Avec lui disparaît une éminente et forte personnalité de l'histoire contemporaine.

39. Au Gouvernement et au peuple des Etats-Unis d'Amérique, ainsi qu'à la famille du président Eisenhower, la délégation espagnole fait part de ses condoléances les plus profondes et les plus sincères.

40. M. MORALES SUAREZ (Colombie) [traduit de l'espagnol] : La délégation colombienne s'associe aux condoléances adressées aujourd'hui à la nation américaine.

41. Je prie le représentant des Etats-Unis d'Amérique d'accepter cet hommage que je rends au nom du Gouvernement colombien à la mémoire du général Eisenhower, auquel il revient d'occuper une place éminente dans l'histoire contemporaine.

42. M. JAKOBSON (Finlande) [traduit de l'anglais] : Au nom de la délégation finlandaise, je tiens à adresser à la délégation des Etats-Unis nos sincères condoléances à la suite du décès de l'ancien président Dwight D. Eisenhower, ce grand homme d'Etat et ce grand soldat américain qui a joué un rôle éminent non seulement dans la conduite de la seconde guerre mondiale, mais aussi dans le façonnement du monde d'après guerre et surtout dans l'effort international pour instaurer la compréhension et la coopération en faveur de la paix dans le monde.

43. M. M'BENGUE (Sénégal) : Nous avons appris avec stupeur le deuil qui frappe le Gouvernement et le peuple américains en la personne de Dwight Eisenhower, ancien président des Etats-Unis. Ma délégation, au nom de son gouvernement et du peuple sénégalais tout entier, voudrait rendre hommage à la mémoire de cet homme de guerre et homme d'Etat éminent qui a lutté avec fermeté pour assurer le triomphe de la liberté sur la terre des hommes. A cette occasion, ma délégation voudrait exprimer sa profonde sympathie au Gouvernement des Etats-Unis, au peuple américain tout entier, ainsi qu'à Mme Eisenhower et à la famille du disparu.

44. M. MUUKA (Zambie) [traduit de l'anglais] : Je tiens à exprimer à cette occasion les condoléances de ma délégation, de mon gouvernement et du peuple de la République de Zambie. Nous regrettons profondément la disparition d'un autre grand homme d'Etat américain, le président Eisenhower. Il a repris, durant les derniers mois qu'il a passés sur terre, le courageux combat qu'il avait mené au cours de la dernière guerre. C'était un grand homme, un combattant intrépide mais, hélas, l'homme n'est pas encore capable de tenir en échec la mort qui le frappe.

45. Le président Eisenhower a certainement été l'un des plus grands dirigeants américains en temps de guerre comme

en temps de paix. Son apport à l'humanité dépasse en fait de beaucoup les frontières des Etats-Unis. Il a contribué à débarrasser le monde du fléau du nazisme. En rendant hommage à ce grand homme d'Etat, engageons-nous solennellement à adhérer à ses idéaux de démocratie et de paix.

46. Je prie respectueusement le représentant des Etats-Unis de transmettre nos condoléances à Mme Eisenhower et à sa famille, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple des Etats-Unis.

47. M. YOST (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais] : Au nom de la délégation des Etats-Unis et de mon pays, permettez-moi d'adresser mes sincères remerciements à ceux qui, en apprenant la mort de l'ancien président Eisenhower, viennent de prononcer des paroles de sympathie et de lui rendre hommage. Ces messages seront transmis à Mme Eisenhower et je sais qu'elle y sera particulièrement sensible de même que toute sa famille.

48. Comme le Conseil en a peut-être été informé, lundi prochain 31 mars a été proclamé jour de deuil national en l'honneur de l'ancien président.

49. Le nom de Dwight D. Eisenhower a une résonance sans égale dans le coeur des Américains. Mes compatriotes se souviendront du chef exceptionnel qu'il fut au cours de la seconde guerre mondiale, de l'homme avisé, clément, chaleureux et — surtout — du Président qui durant huit ans s'est consacré sans répit, sans tenir compte des difficultés qu'il a rencontrées, à la cause de la paix entre les nations.

50. Au sein de ce conseil, dont la raison d'être est de servir la même cause souveraine, la délégation américaine est particulièrement émue par les paroles qui ont été prononcées. Elles nous rappellent que les Américains ne sont pas seuls à honorer la mémoire de cet illustre compatriote et à évoquer la cause à laquelle il s'était voué; car le dirigeant dont nous déplorons la perte était une personnalité mondiale et les sentiments qu'il nous inspire sont ressentis et partagés dans le monde entier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Lettre, en date du 26 mars 1969, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Jordanie (S/9113)

La situation au Moyen-Orient

Lettre, en date du 27 mars 1969, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent d'Israël (S/9114)

51. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Conformément à la décision prise lors de précédentes réunions du Conseil de sécurité, je propose maintenant, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter les représentants de la Jordanie, d'Israël et de l'Arabie Saoudite à prendre place à la table du Conseil et à participer aux débats, sans droit de vote.

Sur l'invitation du Président, M. M. El-Farra (Jordanie), M. Y. Tekoah (Israël) et M. J. M. Baroody (Arabie Saoudite) prennent place à la table du Conseil.

52. M. PINIES (Espagne) [traduit de l'espagnol] : Bien que ma délégation intervienne maintenant pour la première fois au Conseil de sécurité sur la question du Moyen-Orient, elle n'estime pas devoir traiter pour le moment de la situation générale. Il ne me paraît toutefois pas inutile de rappeler à cette occasion ce qu'a dit le Ministre espagnol des affaires étrangères le 16 octobre 1968² :

"Consciente des réalités du Moyen-Orient et désireuse de ne pas nier à un peuple son droit à l'existence, l'Espagne souhaite avec ferveur qu'il soit mis fin à une situation qui ne se prolonge que par la force des armes, que la paix soit rétablie, que justice soit faite à un certain nombre de pays et qu'en définitive on sorte de cette crise d'immobilisme et d'impuissance qui, portant préjudice à des masses d'êtres humains soumises aux hasards de la guerre, de l'exode et de l'incertitude, menace l'Organisation."

53. Le Conseil est appelé aujourd'hui à examiner la plainte déposée par le représentant de la Jordanie à propos des actes d'agression commis par l'aviation israélienne à l'encontre de centres civils jordaniens. Outre que ces actes impliquent la violation du cessez-le-feu décrété par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 233 (1967), 234 (1967) et 235 (1967), la délégation espagnole estime que cet état de choses ne saurait se poursuivre sans menacer gravement la paix et la sécurité non seulement de la région mais encore du monde entier, et qu'il est exclusivement imputable aux deux faits suivants : premièrement, l'agression commise le 5 juin 1967 et l'occupation subséquente de territoires et, deuxièmement, le refus de donner suite à la résolution 242 (1967).

54. Sans préjudice du fait que ladite résolution doit être appliquée intégralement, il est évident que la Charte des Nations Unies n'autorise en aucun cas l'occupation de territoires par la force.

55. Le Conseil de sécurité examine pour l'instant l'attaque exécutée par des avions à réaction israéliens, qui ont détruit des maisons de repos et des établissements hivernaux à Ein Hazar. Des endroits fréquentés par des civils ont été attaqués et bombardés et les chemins qui mènent aux villages situés aux alentours de Salt ont été mitraillés. Cette action violente a fait 18 morts parmi la population civile et 25 blessés, dont 3 grièvement atteints.

56. Nous espérons sincèrement que les objectifs poursuivis en cette occasion ne visent pas à entraver les efforts entrepris pour trouver une solution. Mais le fait que ces actes de violence, qui constituent de véritables violations de toute une série de résolutions, se produisent en ce moment même, ne laisse pas d'inspirer certains doutes à cet égard.

57. La délégation espagnole espère que l'on ne détournera pas l'attention du Conseil de sécurité sur d'autres évé-

nements. Nous sommes les premiers à déplorer les victimes que l'on dénombre de part et d'autre. La perte de vies humaines est déplorable et intolérable. C'est pourquoi il n'est pas possible de laisser se poursuivre l'occupation par la force de territoires, car c'est essentiellement là que se produisent les incidents répétés et continus dont il est rendu compte au Conseil. A ce propos, la délégation espagnole tient à se référer au document publié sous la cote S/9114 où il est question des "attaques armées, infiltration armée et meurtres et actes de violence commis par des groupes terroristes opérant à partir du territoire jordanien..." Contre qui, contre quel territoire ces attaques sont-elles dirigées? N'est-ce pas précisément contre le propre territoire jordanien? Serait-ce parce qu'il est occupé par Israël que l'on irait prétendre que ce territoire est israélien?

58. La délégation espagnole a toujours estimé que ce grave conflit ne peut être réglé que par des voies politiques; mais devant tant de dénonciations par Israël des agressions qu'il accuse les Etats arabes d'avoir commises, elle se demande si Israël ne s'est pas rendu compte que tous ces actes pourraient être évités si ce pays se retirait immédiatement des territoires qu'il occupe. Si ce retrait avait déjà été effectué, conformément à la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes, il n'y aurait pas eu toutes ces victimes que nous déplorons aujourd'hui ou, du moins, la position d'Israël sur le plan du droit et de la procédure engagée devant le Conseil de sécurité serait beaucoup plus claire. Ma délégation ne comprend pas comment il se fait que l'on dénonce périodiquement devant le Conseil de sécurité ces actes de violence, alors que la partie qui se prétend la victime, à savoir Israël, tient entre ses mains la solution du conflit. Que l'on supprime la cause de ces actes, c'est-à-dire l'occupation des territoires enlevés par la force au mépris de la Charte, et l'on verra comme les effets disparaîtront rapidement. Les autres problèmes en suspens pourraient alors être abordés dans un cadre distinct et avec de plus grandes chances de succès. Ma délégation pense qu'il est ou devrait être dans l'intérêt de toutes les parties au conflit de trouver des solutions. Il n'est toutefois pas possible de juger d'après les mêmes critères ceux qui acceptent les décisions du Conseil et ceux qui sont seulement disposés à accepter les décisions qui leur conviennent, en négligeant les autres.

59. J'ai déjà eu l'occasion de dire que c'est le sort même de l'Organisation des Nations Unies qui se joue en ce moment. Si le Conseil de sécurité était disposé à tolérer que ses résolutions, ou celles de l'Assemblée générale, ne soient pas respectées par les Membres de l'Organisation, la triste conséquence à laquelle nous aboutirions serait que cet organe, auquel il revient de maintenir la paix et la sécurité internationales, ne s'acquitterait pas de ses obligations, puisqu'il aurait échoué dans sa tâche la plus importante et perdrait donc toute utilité.

60. Dans un conflit comme celui qui nous occupe actuellement, il est difficile de s'efforcer de pénétrer au fond même des passions qui se sont inévitablement trouvées libérées; aussi le Conseil n'a-t-il d'autre alternative que de procéder à l'examen réfléchi et objectif des faits qui lui sont présentés. Et aujourd'hui, la réalité objective telle que nous pouvons la saisir nous montre un Etat Membre de l'Organisation qui

² *Ibid.*, vingt-troisième session, Séances plénières, 1697^{ème} séance, par. 103.

lance des attaques violentes et répétées contre d'autres Etats Membres, en les accusant d'être responsables de certains actes isolés difficiles à prouver. Il y a peu, le représentant de la Syrie a mentionné des incidents qui avaient fait 15 morts et une liste interminable de blessés. Le monde d'aujourd'hui peut-il accepter qu'en pareil cas un Etat Membre de l'Organisation décide de sa propre autorité et sans s'acquitter au préalable des obligations que lui impose la Charte qu'il peut attaquer un autre Etat Membre qui ne l'a pas directement provoqué ?

61. Le représentant d'Israël énumérait hier les endroits, répartis dans la totalité du territoire jordanien, où se trouveraient, paraît-il, des camps et des bases de fedayin. S'il en est ainsi, on est amené à penser, étant donné l'ampleur du problème, qu'il ne s'agit pas de terroristes, comme il les appelle, mais d'un peuple tout entier qui, expulsé de son territoire, privé de ses moyens de subsistance et victime de mauvais traitements répétés, est à bout de patience et réagit violemment devant l'injustice que constituent la persécution des uns et l'abandon ou l'oubli des autres.

62. Pour ma délégation, le fait le plus grave à prendre en considération en l'occurrence est le moment auquel l'agression a été commise. La délégation espagnole ne saurait justifier en aucun cas un acte d'agression quel qu'il soit même si l'on essayait de le faire passer pour un geste de représailles; cependant, elle pourrait, sans pour autant le justifier, humainement comprendre une réaction violente, proportionnée aux dommages subis, qui se produirait sous l'impulsion, la colère ou la douleur du moment. Mais ce que ma délégation n'arrive pas à comprendre c'est comment, avec un parfait sang-froid, à un moment où aucun acte de violence ne s'est produit et où les quatre grandes puissances tentent de trouver une formule qui permette d'envisager l'avenir avec plus d'optimisme, on puisse lancer une opération militaire absolument démesurée, en recourant aux armements les plus modernes pour attaquer une population qui, si elle comptait peut-être des fedayin, ce qui reste à prouver, se composait surtout d'un grand nombre de personnes tout à fait étrangères à tout acte de violence et qui, sans qu'il soit fait de distinction, ont payé de leur vie le froid calcul d'un état-major militaire.

63. Peut-on sérieusement affirmer qu'Israël était alors en danger d'être attaqué par la Jordanie ?

64. Le problème du Moyen-Orient est un problème complexe et difficile que l'on ne peut s'attendre à voir résolu du jour au lendemain. Mais en marge de ce problème général, l'Organisation des Nations Unies ne saurait admettre qu'un de ses membres, de façon constante et répétée, s'arroge le droit de faire justice, monte de véritables guerres d'agression, occupe des territoires qui ne lui appartiennent pas et en expulse, d'une façon ou d'une autre, des milliers d'êtres humains dont le seul tort est d'être nés sur les terres où leurs pères et leurs aïeux ont toujours vécu.

65. Dans le cas concret qui nous intéresse, il est absolument impossible de mettre l'attitude des deux parties sur le même plan. L'Organisation des Nations Unies est composée d'Etats et elle ne peut s'attacher à n'examiner que la responsabilité d'Etats. Les éléments dont nous disposons ne

présentent pas d'ambiguïtés. Un territoire est militairement occupé par un pays étranger; des actes de violence s'y produisent; l'occupant réagit contre l'occupé en l'accusant d'agression. Tout ce qui vient s'ajouter à cette analyse c'est des éléments purement subjectifs.

66. Compte tenu de ces données, le problème qui se pose à nous est lui aussi sans ambiguïté. A-t-on prouvé que l'Etat dont le territoire est partiellement occupé est responsable des actes de violence commis contre les forces d'occupation ? Ma délégation ne le pense pas. Peut-on considérer l'Etat dont le territoire est occupé comme responsable, ne serait-ce qu'indirectement, des actes de violence que ses ressortissants commettent dans ces territoires occupés ? Bien sûr que non, car, abstraction faite du caractère illégitime de cette occupation, la juridiction de l'Etat en question ne s'exerce pas sur les territoires où se produisent ces événements.

67. Eu égard à toutes ces considérations, la délégation espagnole appelle l'attention sur la gravité de la situation, la responsabilité qui nous incombe à tous en cette heure, et la nécessité urgente qu'il y a pour le Conseil, indépendamment des efforts qui peuvent être déployés pour trouver une solution générale au conflit, à adopter les décisions qu'il jugera les plus appropriées pour tenter d'empêcher qu'un Etat Membre de l'Organisation ne continue à violer les résolutions de cette dernière et à attaquer les Etats voisins.

68. M. M'BENGUE (Sénégal) : Nous avons déjà eu l'occasion ici de condamner les bombardements des villes d'Irbid et de Salt. Aujourd'hui encore, nous apprenons avec tristesse qu'autour de la ville de Salt, des populations civiles ont été victimes de bombardements de la part d'Israël. Nous ne pouvons que déplorer très vivement cette action au moment même où des consultations actives ont lieu pour essayer de trouver une solution à ce douloureux problème. Mon gouvernement demande instamment que les armes se taisent afin que les efforts qui sont entrepris puissent être couronnés de succès, car il y va de l'intérêt de toutes les parties en présence au Moyen-Orient. Nous condamnons plus spécialement les bombardements des populations civiles. Nous l'avons dit ici plusieurs fois et nous ne cesserons de le répéter.

69. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Jordanie.

70. M. EL-FARRA (Jordanie) [*traduit de l'anglais*] : Je souhaite interrompre les débats du Conseil pour dire que c'est avec un profond regret que nous avons appris la nouvelle du décès du général Dwight Eisenhower, ancien président des Etats-Unis. Le président Eisenhower était un noble et courageux soldat qui s'était voué à la cause de la paix et de la justice dans le monde. Son nom restera à jamais comme un jalon non seulement dans l'histoire des Etats-Unis, mais aussi dans celle de l'humanité, de la lutte commune contre les forces de l'ombre et de l'oppression dans le monde.

71. Educateur, grand homme d'Etat, chef de l'une des superpuissances mondiales, il devait la popularité sans précédent dont il jouissait auprès de la grande nation américaine et des peuples du monde entier aux valeurs

morales intrinsèques et profondes qui inspiraient son cœur et son esprit de grand dirigeant, de soldat et surtout d'homme voué à la cause de l'ensemble de l'humanité. En vérité, la mort d'un grand homme qui a fait l'histoire marque le début de son existence historique.

72. Nous présentons nos plus sincères condoléances à Mme Eisenhower et à sa famille, au peuple américain et au Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique.

73. M. TURBAY AYALA (Colombie) [*traduit de l'espagnol*] : C'est sans hésitation que nous pensons que les violations constantes du cessez-le-feu au Moyen-Orient nuisent aux intérêts de la paix. Le récent bombardement de civils jordaniens par les forces militaires israéliennes est incontestablement un acte condamnable, qu'aucun Etat ne saurait approuver. Cette attaque s'inscrit dans le cadre de la tactique des représailles, tactique qui est contraire aux dispositions de la Charte.

74. Sans vouloir atténuer aucune responsabilité et au contraire, exprimant sa répugnance pour le bombardement de Salt, ma délégation considère qu'il est indispensable de déployer tous les efforts en notre pouvoir afin de créer, avant que se produise une nouvelle confrontation armée, un climat propice au règlement pacifique du conflit du Moyen-Orient.

75. Bien entendu, nous condamnons rigoureusement les violations du cessez-le-feu et les actes de terrorisme, de quelque endroit qu'ils proviennent. Nous avons aujourd'hui à déplorer la mort de 18 civils jordaniens tout comme, dans le passé, nous avons déploré la mort d'un grand nombre d'Israéliens. On me permettra toutefois d'exprimer l'avis que ce n'est pas par de simples regrets que l'on aboutira à la paix.

76. Très souvent, par crainte de ne pas trouver de solutions d'une portée plus grande, le Conseil de sécurité préfère suivre la voie de moindre résistance, pour s'arrêter longuement sur l'examen d'affaires qui sont réglées par l'adoption d'une résolution qui n'empêche en rien le renouvellement des actes condamnés mais qui, en revanche, affaiblit lamentablement l'autorité de l'ONU.

77. Notre ordre du jour comporte de nouveau aujourd'hui la question complexe du Moyen-Orient, dont l'ONU s'est occupée jusqu'ici avec plus de constance que d'efficacité. Quoique nous ayons adopté de nobles résolutions et entendu au sein de l'Assemblée générale et ici même de brillants discours d'une haute tenue littéraire, des dissertations érudites, des récits dantesques ou des descriptions sèches et objectives des faits tragiques qui se sont produits au cours de l'interminable et sanglante querelle qui oppose Arabes et Juifs, nous n'avons pas pu introduire de modification favorable dans la situation, pas plus que nous n'avons fait le moindre progrès pour nous rapprocher du but recherché, à savoir l'établissement d'une paix durable.

78. A de nombreuses reprises, sous la pression des circonstances et sous l'emprise de la douleur causée par la tragédie, le Conseil de sécurité a étudié et tranché des cas concrets qui s'inscrivent dans une série d'événements qui peuvent incontestablement troubler la paix internationale.

Naturellement, le Conseil de sécurité a examiné aussi la situation dans son ensemble et s'est exprimé à ce sujet sans ambiguïté.

79. Tout cela pour dire que nous ne sommes pas en train d'énoncer des règles ni d'étudier les mesures à prendre pour établir la paix au Moyen-Orient. Ces règles et ces mesures sont concrètement définies dans la résolution 242 (1967) du 22 novembre 1967. A notre connaissance, aucun pays n'a cherché à infirmer ces principes mais il est certain qu'ils n'ont pas encore pu être appliqués. Bien entendu, nous pouvons être sûrs que les graves tensions internationales que provoque depuis 1947 le conflit aigu entre Israël et ses voisins continueront à se faire sentir tant que les dispositions de ladite résolution ne seront pas strictement appliquées.

80. Les faits ont montré que la seule intervention de l'ONU n'a pas suffi pour surmonter la crise du Moyen-Orient. Tout continue comme auparavant dans cette région et l'on ne voit rien qui permette d'envisager l'avenir immédiat avec optimisme. Jusqu'à présent, les efforts méritoires de l'ambassadeur Jarring, qui poursuit sa noble entreprise de paix avec un zèle tout apostolique sont restés vains. Il est indiscutable que le concours résolu des Arabes et des Juifs est essentiel pour réaliser les objectifs de la résolution 242 (1967). Ce sont eux qui peuvent le mieux collaborer avec l'ONU en vue de l'élimination des tensions internationales et de l'instauration d'un climat de confiance et de sécurité propre à mettre fin au plus long conflit de l'époque contemporaine.

81. Nous souffrons devant le sacrifice inutile d'êtres innocents qui meurent par centaines des deux côtés et nous sommes atterrés à l'idée que cette situation puisse se poursuivre et s'aggraver tandis que les résolutions du Conseil de sécurité continueront à s'accumuler inutilement. Les violations du cessez-le-feu, les actes de terrorisme et toutes les atrocités diverses que l'on commet à la faveur de la situation anormale qui existe ne peuvent être effacés par de simples paroles. Il faut faire appel à toutes les ressources de l'intelligence pour arriver à faire réellement un pas vers la paix.

82. Compte tenu de l'indiscutable ascendant que les quatre membres permanents du Conseil de sécurité exercent sur les Etats du Moyen-Orient, il se pourrait fort bien que les superpuissances arrivent, en agissant de concert, à obtenir d'Israël et de ses voisins qu'ils concourent activement à l'élimination de ce qui trouble la paix. La part que les Etats arabes et l'Etat d'Israël devront prendre à l'étape qui s'ouvrira lorsque les représentants de l'Union soviétique, des Etats-Unis, de la France et du Royaume-Uni engageront leurs consultations officielles sera de la plus haute importance. C'est avec la plus vive satisfaction que nous avons appris que, selon bon nombre des participants à la réunion des superpuissances, non seulement la mission de l'ambassadeur Jarring ne serait pas entravée mais qu'au contraire elle recevrait tout le soutien que les superpuissances pourraient lui accorder.

83. Il est inquiétant que, lors des débats du Conseil de sécurité, les représentants des Etats parties au conflit essaient de nous faire croire que la politique à suivre est

celle des représailles, du terrorisme, de l'invasion, de la résistance, et non pas celle qui consisterait à faire un pas en avant dans la voie de la paix. Ma délégation préférerait entendre de la bouche de ceux qui exposent avec tant de distinction et d'autorité la politique de leur peuple quelques arguments en faveur du rétablissement de l'harmonie entre des nations qui, parce qu'elles sont voisines, ne peuvent prospérer que dans un climat de paix, de confiance et de sécurité.

84. Dans la situation du Moyen-Orient, tous les faits sont incontestablement liés les uns aux autres. La résistance est liée à l'invasion, l'invasion à l'état de belligérance, l'état de belligérance au problème des réfugiés, le problème des réfugiés au terrorisme, le terrorisme aux représailles et l'on pourrait continuer ainsi l'énumération de ce triste et interminable cortège de calamités.

85. Pour notre part, nous considérons comme toujours valables les thèses que le groupe latino-américain a exposées lors de la session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale en juin 1967 et sur lesquelles le Conseil de sécurité s'est ensuite fondé pour adopter la résolution 242 (1967) du 22 novembre de la même année. Nous insistons sur la nécessité de donner au problème du Moyen-Orient une solution globale qui tienne compte de la situation dramatique du million de réfugiés qui traînent leur désœuvrement dans les pays arabes. Ma délégation considère que l'on doit attacher à cette question toute l'importance qu'elle mérite du point de vue de ses aspects politique et humanitaire.

86. Il est d'autre part indispensable que les forces israéliennes se retirent des territoires arabes car il est vrai que la force ne crée aucun droit. Mais il n'est pas moins vrai qu'Israël a besoin d'orienter ses forces vives vers des objectifs différents de ceux de la bataille déjà longue qu'il mène pour défendre son existence en tant qu'Etat. Ce pays a entièrement droit à ce que sa souveraineté et son intégrité ne continuent pas à être désavouées. A cet égard, il convient de rappeler que, selon nous, les problèmes que connaît le Moyen-Orient depuis 20 ans ne résultent pas de la création de l'Etat d'Israël, mais de ce que l'on a toujours refusé de reconnaître son existence.

87. Il ne doit pas y avoir de répétition de la guerre de 1967 et c'est pourquoi il convient de mettre en oeuvre toutes les recommandations énoncées dans la résolution 242 (1967) qui, outre qu'elle met sur le même plan le retrait des forces israéliennes des territoires occupés et la fin de l'état de belligérance entre les Etats de la région, affirme la nécessité de garantir la liberté de navigation dans les voies internationales de cette partie du monde, de résoudre de façon équitable le problème des réfugiés et de donner des garanties touchant l'inviolabilité territoriale des Etats, en établissant entre eux des zones démilitarisées.

88. Monsieur le Président, je vous prie de m'excuser de m'être écarté de l'affaire spécifique du bombardement par les forces aériennes israéliennes de la population de Salt. Si je l'ai fait, c'est parce que ma délégation est persuadée que, pour altérer l'état de tension qui existe actuellement au Moyen-Orient, il est indispensable de tenir compte de l'ensemble de la situation, ce qui ne veut pas dire que l'on doive pour autant négliger l'examen de cas isolés.

89. L'indépendance d'esprit dont nous avons toujours fait preuve et notre désir de servir la cause de la paix nous permettent d'adresser de nouveau, comme nous l'avons fait en juin 1967, un appel ardent à nos amis israéliens et arabes pour qu'ils se décident à briser le cercle vicieux des représailles qui ferment la voie conduisant à une paix que l'on ne saurait reporter à plus tard.

90. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant d'Israël.

91. M. TEKOAH (Israël) [*traduit de l'anglais*] : Comme tous les membres du Conseil de sécurité, la délégation israélienne est profondément affligée par le décès du général Dwight D. Eisenhower, ancien président des Etats-Unis d'Amérique, commandant suprême des forces alliées en Europe occidentale pendant la seconde guerre mondiale, l'un des artisans et des chefs de la libération du fléau nazi, l'un des architectes de la victoire remportée, il y a 24 ans, par les peuples pacifiques de la coalition antifasciste.

92. Lorsqu'il était commandant suprême des forces alliées, le général Eisenhower a été l'un des premiers chefs militaires occidentaux à voir, de ses propres yeux, les atrocités des camps de concentration nazis. Ce spectacle l'avait marqué à jamais. Pendant qu'il était commandant en chef en Allemagne, tout de suite après la victoire, et qu'il était directement responsable des centaines de milliers de réfugiés juifs victimes de l'oppression nazie, le général Eisenhower a fait preuve d'une grande compréhension et de compassion humaine pour tout ce peuple qui avait été victime de génocide, ainsi que d'une sympathie profonde pour le désir des survivants de mener une vie libre et indépendante dans leur propre pays. Son rôle historique important et sa vie tout entière consacrée au service de son peuple ont été couronnés par la contribution qu'il a apportée à son pays au cours de ses huit années de présidence.

93. Je demande au représentant des Etats-Unis d'Amérique, l'ambassadeur Yost, de transmettre notre profonde sympathie au Gouvernement et au peuple des Etats-Unis, à Mme Eisenhower et à la famille du défunt Président.

94. Je voudrais maintenant exercer mon droit de réponse et dire au représentant de l'Espagne — dont les débuts au cours des délibérations du Conseil sur la situation au Moyen-Orient ont été inquiétants — que, comme l'a dit Confucius, "on peut limer un défaut dans un morceau de jade blanc mais on ne peut pas reprendre un mot dit à tort".

95. Il est généralement admis que le terrorisme arabe pratique le meurtre pour le meurtre, en violation du droit international, de la Charte des Nations Unies et du cessez-le-feu. Il a été condamné par l'opinion mondiale en Europe, en Afrique, en Asie et en Amérique latine. La jurisprudence des Nations Unies l'a jugé inacceptable. Le Secrétaire général des Nations Unies l'a condamné avant et après les hostilités de juin 1967. Des organisations de résistance et des personnalités connues pour leurs préoccupations humanitaires ont exprimé la répugnance que ces méthodes leur inspirent. Toute tentative, comme celle qui a été faite ce matin par deux représentants arabes, pour

suggérer que seule l'opinion publique européenne condamne le terrorisme arabe contre Israël, est vouée à l'échec.

96. Voici quelques exemples de ce que l'on pense en Afrique, en Asie et en Amérique latine.

97. *The East African Standard* de Nairobi, écrit le 21 février 1969, au sujet de la politique des Etats arabes :

“Les pays arabes avaient perdu des sympathies avant la guerre de juin, en raison de la virulence de leur propagande; maintenant les pays non engagés se retournent contre eux à la suite des activités sans frein des organisations palestiniennes extrémistes.”

98. *The Manila Bulletin* du 21 février écrit :

“Les raids terroristes des Arabes ne sont pas seulement insensés, ils sont aussi condamnables car ils représentent une forme d'agression non civilisée et mettent en danger la paix mondiale.”

99. *The Bombay Indian Political* du 3 février ajoutait :

“Depuis ses débuts il y a bien longtemps, le terrorisme arabe a été caractérisé par le meurtre commis aveuglément. Le but des commandos terroristes arabes est d'attaquer des objectifs civils israéliens.”

100. La *Republica* de Bogotá déclarait le 21 février :

“Notre amitié pour les pays arabes ne nous empêche pas de condamner le terrorisme. Au contraire, elle nous amène à demander à l'Organisation des Nations Unies de faire quelque chose pour les régions exposées à une guerre qui naît maintenant du terrorisme.”

101. Le journal turc *Tasvir* écrivait le 29 décembre 1968 :

“Les commandos qui ont jeté des grenades à Jérusalem sur des civils innocents au moment où ils faisaient leur marché avec leur femme et leurs enfants, qui ont massacré des enfants quittant l'école, des gens innocents et sans défense sortant des cinémas et des autobus, ces commandos qui ont attaqué des avions ne sont pas du tout des commandos mais plutôt de méprisables terroristes.”

102. *The Evening News* de Manille avait déclaré le 30 décembre 1968 :

“On accuse le Gouvernement israélien d'agression parce qu'il refuse d'examiner la possibilité de rendre les territoires conquis, si ce n'est dans le contexte d'un règlement pacifique d'ensemble. Cependant, la vérité honnête et sans fard nous oblige à dire que ces territoires sont tombés aux mains d'Israël au cours d'une guerre provoquée par l'agression arabe.

“Les Etats arabes n'ont jamais cessé de guerroyer contre Israël. Ils n'ont jamais cessé de faire le siège de l'Etat juif. Selon leur propre définition, que la propagande et la dialectique communistes ne manquent jamais de rappeler, les Etats arabes sont blancs comme neige. Ils ne sont pas coupables d'actes de guerre. Ils ne commettent pas d'agression. Ils n'ont rien fait de mal.

“Mais selon la même définition infernale, les Israéliens sont coupables d'actes de guerre et d'agression lorsqu'ils se défendent contre les tentatives barbares et sauvages qui visent à les anéantir. A en croire Nasser, ses cohortes et ses maîtres communistes, les Israéliens commettent un crime en déjouant les intentions de leurs ennemis mortels et en venant à bout.”

103. Le *Ghana Times* d'Accra a écrit le 24 février 1969 :

“De toutes les organisations qui ont jamais prétendu à ce nom où que ce soit, ces groupes sont les seuls qui ont pour but déclaré de détruire un Etat souverain, Membre des Nations Unies.

“Sur le plan humain ils ont fait du meurtre un but en soi... des unités terroristes ont été créées par les différents gouvernements arabes qui s'en servent comme d'instruments militaires, dans la plupart des cas pour servir les intérêts nationaux de l'un ou l'autre Etat arabe. Ces unités constituent la preuve que les Etats arabes sont constamment en état de guerre et qu'ils considèrent que leurs armées régulières sont incapables de reprendre le combat au stade actuel... Le terrorisme arabe compromet l'établissement d'une atmosphère favorable à la paix dans la région et donc la paix elle-même.”

104. Dans le journal nigérian *The Sunday Sketch*, M. Aremu Shodeko écrivait notamment le 12 janvier 1969 :

“Les Israéliens ont le droit de vivre tout comme les Arabes. Est-ce que le Coran — qui établit des principes auxquels je souscris — prêche l'extermination ?... Pourquoi cette lutte ? Les Arabes essaient-ils de falsifier l'histoire ? Prétendent-ils qu'Israël n'a aucun droit sur le morceau de terre aride qu'il a maintenant transformé en une riche oasis ? Prétendent-ils que les Israéliens n'ont jamais possédé cette région qui est maintenant la leur ?”

105. Il est impossible de justifier le terrorisme arabe contre Israël ou d'atténuer la responsabilité des gouvernements des pays où il est organisé. En désespoir de cause, et pour se dégager de cette responsabilité, les porte-parole arabes essaient parfois d'établir une distinction entre la responsabilité des gouvernements arabes dans les opérations terroristes et celle d'Israël dans les actions entreprises par ses forces régulières. Une distinction de cette nature est juridiquement insoutenable. Elle a été rejetée par toutes les autorités du droit international. Elle est contraire à toutes les définitions connues de l'agression. Elle est aussi insoutenable en fait. Les 20 ans de guerre arabe contre Israël ont clairement prouvé que le terrorisme n'est qu'un instrument dans les mains des gouvernements arabes qui s'en servent quand bon leur semble.

106. Les déclarations suivantes jetteront une clarté nouvelle sur la responsabilité du Gouvernement jordanien et sur son engagement direct dans les opérations terroristes.

107. Le 14 mars 1969, le Premier Ministre de Jordanie déclarait : “Les moyens politiques ne sont pas suffisants pour vaincre Israël. Il faut compter sur l'effort militaire.”

108. Le 17 mars, selon le journal autorisé *Al-Ahram*, le roi Hussein aurait déclaré : “Il faut que les organisations terroristes soient renforcées par des forces régulières.”

109. Le quotidien de Beyrouth *En-Nahar* écrivait le 2 mars 1969 : "Le roi Hussein a proposé que des soldats et des commandants de l'armée jordanienne se joignent aux organisations fedayin."

110. Le 2 mars aussi, le Souverain déclarait : "Nous désirons avant tout la coopération et la coordination entre les diverses activités fedayin."

111. Des gouvernements qui se glorifient ouvertement de leur coopération et de leur coordination avec des organisations terroristes ne peuvent pas être dégagés de leur responsabilité dans les activités néfastes de ces organisations. Pour juger de la responsabilité d'un gouvernement dans des attaques terroristes, il ne s'agit pas de savoir si les auteurs en sont des forces régulières ou irrégulières, mais plutôt si les gouvernements contrôlant les territoires d'où ces attaques émanent les approuvent et les soutiennent ou s'ils prennent des mesures pour y mettre fin.

112. Ceux qui tentent de faire de l'action lancée par Israël le 25 mars une action dirigée contre les civils ignorent complètement la situation réelle bien connue de tous les visiteurs en Jordanie.

113. Eric Mosden déclarait le 19 mars 1969 dans *The East African Standard* :

"Il y a quelques semaines, je voyageais sur la route reliant Amman à Jerash, Deraa et Damas. Notre chauffeur nous indiquait de la route les camps d'entraînement d'El Fatah, établis à quelque distance dans le désert, à proximité des camps de réfugiés où ils trouvent inévitablement des recrues."

114. Alfred Friendly écrivit dans le *Washington Post* du 18 février 1969 :

"Sous le titre "Hussein a reçu hier le chef des commandos", tout indique que le roi approuve les raids de guérilla; les nouvelles parues dans la presse ne sauraient être interprétées par le public jordanien autrement que comme l'approbation ou la légitimation par Hussein du mouvement de commandos en général et d'El Fatah... en particulier..."

115. Dans *The US News and World Report* du 24 février 1969, nous trouvons le récit d'un témoin oculaire, John Low, qui écrit d'Amman :

"...pour avoir une idée de la manière dont le mouvement de commandos se constitue, j'ai visité deux camps d'entraînement d'El Fatah. Le premier camp, caché dans les collines au sud d'Amman, entraînait des recrues pour la réserve civile. Le second camp que j'ai visité était celui où l'on trouvait "les lionceaux" d'El Fatah formés aux techniques de la guérilla."

116. Selon le *Chicago Sun Times* du 20 février 1969 :

"Les groupes terroristes arabes ne sont pas seulement des organisations privées... en Jordanie, par exemple, les terroristes sont officiellement reconnus comme groupes paramilitaires et sont quasi officiellement membres de

l'armée jordanienne... Les terroristes arabes sont en tout cas des instruments militaires au service de leurs gouvernements respectifs."

117. *The Teheran Journal* du 17 mars 1969 publie l'entretien que Frank Maes a eu à Amman avec deux membres du bureau politique d'El Fatah, connus sous les noms d'"Ahmed" et de "Khalidoun". En réponse à la question :

"En quels termes êtes-vous avec le Gouvernement jordanien ? Ahmed a répondu : il existe une compréhension très profonde entre le gouvernement et notre organisation. Cette compréhension est fondée sur l'accord que nous avons conclu avec le roi Hussein à la suite des coups de feu de novembre dernier. Je peux vous assurer qu'une coopération très étroite s'est développée entre nos hommes et l'armée jordanienne... Il se trouve que la Jordanie constitue une base pour notre organisation. Nous n'avons aucun problème d'argent... Nous recevons des fonds de tous les Gouvernements arabes, ils nous soutiennent tous."

118. Dans le *Milwaukee Journal* du 27 février 1969, le correspondant de ce journal à Durban écrit de "quelque part en Jordanie" :

"Le voyage à destination du camp d'entraînement a commencé à Amman. Le camion a traversé rapidement plusieurs petits villages au nord-ouest d'Amman avant de bifurquer sur une route poussiéreuse semée de rochers. Cette route nous a menés dans une région accidentée au-delà de deux cours d'eau impétueux. Environ une heure plus tard nous sommes arrivés au camp."

"Il y a 250 recrues dans ce camp, et il en existe d'autres en Jordanie..."

119. Le *Canberra Times* du 8 mars 1969 a publié l'article suivant :

"Dès le moment où l'on atterrit à Amman, on se trouve au coeur de la mystique du commando. Les fedayin sont partout, tous vêtus de treillis de camouflage apparemment identiques, presque tous armés de fusils, de mitraillettes ou de revolvers. Leurs camps d'entraînement et leurs bases sont disséminés dans tout le pays."

120. Une seule chose manque dans tous les rapports sur les bases de terroristes et les routes qui y mènent : le nom des camps. Ces omissions ne sont pas difficiles à réparer pour ceux qui connaissent la Jordanie. L'un des noms qui apparaît à plusieurs reprises est celui de Ein Hazar, la base qu'Israël a mise hors d'état de fonctionnement le 26 mars.

121. S'il est si difficile de parvenir à un règlement pacifique du conflit israélo-arabe c'est qu'un grand nombre de déformations, d'illusions et de faibles viennent compliquer la situation. N'en ajoutons pas d'autres. Voyons les faits tels qu'ils sont. N'ignorons pas la vérité, elle n'est que trop évidente.

122. M. MUUKA (Zambie) [traduit de l'anglais] : Après les nombreux discours que nous venons d'entendre, en

particulier après les nombreuses interventions des représentants d'Israël et de la Jordanie, je ne puis qu'être bref et je bornerai donc mes observations à ce que je considère comme l'aspect le plus frappant du problème dont nous sommes saisis.

123. Notre ordre du jour est court mais sa brièveté est malheureusement compensée par la gravité des problèmes en cause. La première question de fond est une question bien précise; elle concerne un acte d'agression prémédité et froidement exécuté par les forces régulières du Gouvernement israélien contre la population et le territoire de la Jordanie. Il a été précisé à maintes reprises que les victimes étaient des civils innocents et sans armes qui ne menaçaient d'aucune manière la sécurité de l'Etat d'Israël.

124. La seconde question soumise, dont nous sommes persuadés qu'elle ne représentait qu'une simple formalité, concerne la protestation de principe élevée par Israël contre les activités des guérilleros palestiniens, qui, d'après Israël, sont exécutées avec le concours des gouvernements voisins.

125. Nous ne minimisons pas les souffrances et les pertes de vies humaines et de biens causées par les actions des guérilleros, mais je ne suis pas sûr qu'Israël aurait lui-même demandé à cette date qu'on réunisse le Conseil de sécurité. Il ne semble pas cette fois-ci y avoir eu d'incident particulier qui ait pu inciter Israël à demander qu'on réunisse le Conseil. Pour cette raison et cette raison seulement je n'examinerai pas au cours de ce débat les arguments avancés pour ou contre le rôle des guérilleros dans l'aggravation de la situation du Moyen-Orient. Je me bornerai à déplorer qu'on ait recours à une forme quelconque de violence pour régler les différends dans les relations internationales. Nous regrettons très vivement les pertes de vies et de biens en Israël. Malheureusement, les méthodes employées par Israël pour résoudre ce problème ne semblent pas propres à favoriser la paix.

126. Du fait qu'il a acquis le territoire jordanien comme s'il était *terra nullius*, Israël ne peut plus plaider la légitime défense; car en voulant défendre ses frontières actuelles, il intervient en fait sur un territoire étranger, le territoire jordanien.

127. En ce qui concerne les demandes précises de la Jordanie, nous désirons nous associer à ceux qui estiment que le territoire d'un Etat est inviolable et ne peut faire l'objet, même temporairement, d'une occupation militaire ou d'autres mesures de force de la part d'un autre Etat, pour quelque motif que ce soit, et que par conséquent les acquisitions territoriales faites par la force ne doivent pas être reconnues.

128. Il ne peut y avoir aucun ordre dans le monde si un pays pense qu'il peut attaquer à volonté et impunément le territoire d'un autre Etat et s'il peut effectivement le faire. Cela étant le cas, nous ne pouvons faire autrement que de condamner cet acte d'agression prémédité. Nous invitons instamment Israël à s'abstenir d'agir d'une manière qui non seulement lui fera perdre des amis mais désorganisera aussi les efforts des quatre Grands. Ces efforts en étant arrivés à un point critique, il est indispensable qu'aucun élément de nature à aggraver la situation ne vienne faire disparaître cette lueur d'espoir.

129. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Je désire maintenant m'adresser au Conseil en ma qualité de représentant de la HONGRIE.

130. Le Conseil de sécurité est saisi à nouveau d'une plainte de la Jordanie contre Israël au sujet du plus récent de ses actes d'agression, commis le 26 de ce mois dans les environs de la ville de Salt. L'attaque d'objectifs civils par les avions de chasse à réaction israéliens, qui a blessé un grand nombre de civils et a coûté la vie à 18 autres, contrevient à toutes les règles du droit international. En faisant bombarder des objectifs en Jordanie par ses avions de guerre, le Gouvernement israélien a une fois de plus porté sérieusement atteinte à la souveraineté de la Jordanie, Membre de l'Organisation des Nations Unies. Après l'agression militaire contre ses voisins arabes en juin 1967, Israël a ainsi à nouveau enfreint les résolutions du Conseil de sécurité relatives au cessez-le-feu. En outre, il n'a tenu aucun compte de l'obligation qui est faite aux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies de venir devant le Conseil de sécurité s'ils estiment que leurs droits sont lésés. Le Conseil s'était déjà vu obligé à plusieurs reprises de condamner Israël pour avoir violé les dispositions fondamentales de la Charte, en essayant de se placer au-dessus du droit des gens.

131. Le représentant d'Israël a soutenu que ces actions sont justifiées parce qu'elles ont un caractère défensif et qu'elles visent à préserver la sécurité d'Israël. Ces assertions ne sont pas corroborées par les faits. En outre, aucune disposition de la Charte n'habilite un Etat Membre à se faire justice lui-même. Le fait qu'Israël ait occupé de vastes territoires arabes à la suite de son attaque militaire contre ses voisins ne peut être invoqué pour demander que les habitants de ces territoires se soumettent à la domination israélienne. L'occupation de ces territoires est le fruit d'une agression armée et c'est pour cela que le Conseil de sécurité a prévu le retrait des forces d'occupation de ces territoires. Le cessez-le-feu n'a pas pour objet d'aider à consolider des conquêtes territoriales mais de mettre un terme à l'agression israélienne et d'empêcher de nouvelles incursions territoriales d'Israël dans les pays arabes voisins. Il doit préparer le terrain pour le retrait des forces israéliennes.

132. Il s'ensuit clairement que le cessez-le-feu ne doit en aucune manière soutenir la politique d'annexion d'Israël. L'histoire démontre qu'aussi longtemps qu'il y a occupation, il y a résistance.

133. Si l'on veut examiner la question de manière plus approfondie, on ne peut manquer d'observer que les attaques des forces armées israéliennes contre la Jordanie et contre les autres pays arabes violent non seulement les lois de la guerre mais aussi les lois de la paix. Un belligérant n'a pas le droit, même au cours d'une guerre, d'attaquer des objectifs civils. Il est encore plus ignoble de voir un pays qui n'est pas en guerre avec son voisin utiliser des armes de destruction massive, telles que les fusées, et des armes chimiques, telles que le napalm. Tout cela est contraire aux lois de la guerre. On ne peut justifier de tels agissements en invoquant la sécurité ou la défense de la population israélienne. Quelle loi plus haute peut-on invoquer pour défendre ces armes horribles? Devons-nous comprendre qu'au nom de la prétendue insécurité d'Israël tous les

moyens sont bons, alors que les peuples occupés se voient refuser jusqu'au droit de vivre dans leur patrie ?

134. Puisqu'on a ainsi invoqué à nouveau deux morales différentes au cours des présents débats, l'une pour Israël et l'autre pour la Jordanie et les autres pays arabes, je me sens obligé d'affirmer que ce n'est pas la sécurité d'Israël qui est menacée, mais celle de la Jordanie, de la Syrie et de la République arabe unie. Aussi longtemps que leurs territoires sont occupés par Israël, c'est leur sécurité à eux — et leur sécurité à eux seuls — qui est en cause. La sécurité d'Israël, elle, est menacée par la politique de son gouvernement qui, pour des avantages illusoire à court terme, est prêt à compromettre toutes les chances de paix avec ses voisins. Il serait grand temps que le Gouvernement israélien comprenne que l'attitude militariste qu'il fait adopter au pays et ses efforts pour conquérir des territoires et pour faire de leur population de plus en plus une population de réfugiés pourraient à la longue gravement compromettre les intérêts du peuple israélien.

135. Comme je l'ai déjà fait remarquer, les attaques lancées régulièrement par les forces armées d'Israël contre ses voisins arabes constituent une violation flagrante du cessez-le-feu et de la Charte de l'Organisation des Nations Unies. Mais ces attaques paraissent d'un caractère particulièrement dangereux si on les envisage dans le cadre de la situation actuelle au Moyen-Orient. Aucun des membres du Conseil n'ignore que les dangers inhérents à cette situation retiennent à juste titre l'attention de notre organisation et plus particulièrement des Membres qui en vertu de la Charte détiennent des responsabilités spéciales pour le maintien de la paix et de la sécurité. Ce souci s'est traduit par des mesures qui ont préparé la voie à d'utiles débats entre ces membres du Conseil, en vue de contribuer à l'application de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité du 22 novembre 1967.

136. Certains observateurs de la situation au Moyen-Orient ont pu être surpris de voir que ce pays qui a toujours brossé un tableau apocalyptique de la destruction imminente de l'Etat d'Israël a récemment fait tout ce qui était en son pouvoir pour faire passer pour excessive l'inquiétude qui s'exprimait à la perspective de la reprise des hostilités. Par l'intermédiaire de ses représentants autorisés, le Gouvernement israélien essaie manifestement de paralyser l'initiative des membres permanents du Conseil. Les dirigeants du Gouvernement israélien ont déclaré à maintes reprises que ce seraient justement des mesures concertées prises pour établir la paix dans la région en application de la résolution du Conseil de sécurité qui représenteraient un danger réel.

137. La dernière attaque contre la Jordanie ne contribuera certainement pas à étayer la thèse d'Israël selon laquelle des contacts directs entre les Etats du Moyen-Orient permettraient d'accomplir ce que visent les conversations actuelles et à venir. Les actes d'agression d'Israël, toujours renouvelés et commis à une échelle de plus en plus grande, doivent convaincre chacun que des efforts plus résolus sont nécessaires, si l'on veut mettre un terme au bellicisme actuel d'Israël.

138. La délégation hongroise pour sa part soutiendra toutes les conclusions respectant la souveraineté des

nations, l'inviolabilité des dispositions de la Charte et la validité des décisions antérieures du Conseil où ces principes sont appliqués au Moyen-Orient. Par conséquent, nous ne pourrions faire autrement que de condamner résolument la dernière attaque israélienne contre le territoire de la Jordanie en général et contre les objectifs civils en particulier. Nous appuierons toutes les initiatives qui favoriseront un règlement politique au Moyen-Orient par la pleine application de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, de même que nous condamnons toute violation illégale de cette résolution.

139. En ma qualité de PRESIDENT, je cède maintenant la parole au représentant de l'Arabie Saoudite.

140. M. BAROODY (Arabie Saoudite) [*traduit de l'anglais*] : J'ai quelques mots à dire avant d'aborder le sujet de notre discussion.

141. Nous sommes tous de passage dans ce monde. Aujourd'hui présents, demain disparus. Chaque créature est comme un grain de sable sur le rivage de l'éternité, comme une vague à la surface de la mer. La vie de l'homme n'est qu'un bref moment dans un temps interminable sans commencement et sans fin. Nous émanons du créateur invisible, des forces de la nature et vers le créateur invisible, vers la nature nous retournerons. Nous baissons humblement la tête devant la mort, que nous soyons célèbres ou inconnus, car nous sommes tous égaux devant la mort et nous connaissons la paix éternelle lorsque nous retournons au sein de la terre.

142. Le général Eisenhower est libéré de ses souffrances humaines. Célèbre comme il était, il a recherché la paix, tout comme la recherche l'homme inconnu, et il connaît la paix éternelle. Qu'il me soit donc permis de m'associer à ceux qui m'ont précédé en exprimant les sincères condoléances de la mission de l'Arabie Saoudite auprès de l'Organisation des Nations Unies à l'occasion du décès de ce général illustre qui s'est distingué par sa lutte contre l'injustice en temps de guerre comme en temps de paix. Il s'est particulièrement distingué pendant son mandat présidentiel, non seulement par des principes élevés, comme l'ont dit beaucoup d'orateurs, mais également par l'énergie avec laquelle il a défendu les droits de l'homme. On se souviendra surtout de la personnalité chaleureuse du général Eisenhower, personnalité admirable par sa simplicité et sa modestie authentique, malgré des exploits glorieux. Il n'a jamais été imbu de lui-même. En fait, malgré sa dignité naturelle, il ne fait aucun doute que le général Eisenhower comprenait les aspirations profondes de l'homme de la rue. C'est pourquoi il sera profondément regretté. Mais formulons l'espoir que sa mémoire aura une influence sur la conduite des vivants quelle que soit leur position. Puisse son âme reposer en paix. Je prie mon ami M. Yost d'exprimer les sentiments de profonde sympathie de la mission d'Arabie Saoudite à Mme Eisenhower, aux autres membres de la famille du disparu et au peuple américain.

143. Je dois maintenant dissiper certains malentendus qui peuvent avoir été entretenus ici, au Conseil, du fait des nombreuses diatribes de M. Tekoah et je dois vous dire à tous, et évidemment à M. Tekoah, que la guerre, c'est la guerre. Si la pitié existait dans tout conflit qualifié de guerre, il ne s'agirait plus de la guerre. Il est malheureux que

l'homme doit régler ses différends par la violence. Il semble que nous n'ayons pas atteint suffisamment de maturité en tant qu'*homo sapiens* – et, en l'occurrence, le terme *homo sapiens* est impropre – pour pouvoir séparer l'innocent du coupable dans nos conflits. Puis-je rappeler à ceux d'entre vous qui sont assez âgés pour avoir connu la seconde guerre mondiale que des civils sont morts par millions au nom de la liberté et de la libération et je parle ici des victimes des vainqueurs comme des vaincus. Avons-nous oublié comment Coventry a été bombardé par les Allemands ? Les habitants de Coventry étaient-ils coupables ? Comment pouvons-nous oublier Dresde qui n'était pas un objectif militaire mais qui a presque disparu de la carte, Dresde, l'une des plus belles villes de l'Allemagne médiévale ? Ceux qui sont morts étaient-ils coupables ?

144. Comment pourrions-nous oublier les 10 ou 15 millions de civils russes qui ont été tués au cours de la seconde guerre mondiale ? Et par qui ont-ils été tués ? Certes par les Allemands, mais par qui encore ? Certains civils allemands ont été tués par les Alliés. Nous déplorons toute perte de vie humaine et nous ne nous occupons pas de savoir si les victimes sont des ressortissants d'une nation dans son droit ou ceux d'une nation malfaisante.

145. Et d'après vous, que se passe-t-il en Extrême-Orient ? Dans la guerre moderne les avions volent très haut et les pilotes espèrent que leurs objectifs seront des objectifs militaires et ont recours à des instruments dits de précision. Les bombes tombent sur certaines régions, tuant des civils, parfois tuant les soldats de ceux qui s'efforcent de détruire l'ennemi. Pourquoi ai-je parlé de tout cela ? Parce que la guerre, c'est la guerre. Elle est déplorable. Personne ne peut trouver quoique ce soit de bon né de la guerre.

146. Ayant dit cela, je parlerai des sionistes qui se sont tellement passionnés pour une cause qu'elle les a accaparés complètement et est devenue une psychose dans les années 20 et plus encore dans la dernière partie des années 30. Ils étaient tellement fanatisés par cette cause qu'ils ont tué le comte Bernadotte, qu'ils ont tué lord Moyne, qu'ils ont pendu des soldats britanniques aux arbres, qu'ils ont tué des civils et – je dois mentionner ceci par souci d'équité – qu'ils ont été eux-mêmes tués en Palestine. Ainsi il existait une psychose du patriotisme du côté arabe et une psychose de la cause sioniste. Ce serait donc folie que d'accuser et d'intimider. La guerre, c'est la guerre. Cette organisation a été constituée afin d'éviter la guerre, d'éliminer la guerre. Y est-elle parvenue ? Pas jusqu'à maintenant.

147. Ce serait donc folie, M. Tekoah, que de commencer à cataloguer les civils dont nous déplorons la mort, qu'ils soient Juifs ou non. Mais avez-vous oublié les gangs du groupe Stern ? Avez-vous oublié Deir Yassin, avez-vous oublié l'irgun Zvai Leumi, avez-vous oublié la Haganah, les atrocités commises, qu'en tant qu'être humain vous déplorez sans doute, j'en suis certain, au plus profond de vous-même. Qu'ils aient tué des Arabes ou des Juifs, ils ont tué des êtres humains du fait de leur passion pour cette cause appelée sionisme, qui a choisi la mauvaise place, la Palestine, laquelle avait une population autochtone, une population dotée d'une personnalité.

148. Si nous voulions énumérer les misères et les tribulations de la guerre, nous n'en finirions pas. Cela ne servirait à

rien. Je voudrais qu'il n'y ait pas de guerre. Chacun d'entre nous, à l'ONU, s'efforce de trouver les moyens d'empêcher la guerre. Mais, malheureusement, l'Organisation des Nations Unies suit la même voie que la Société des Nations. Le Pacte de la Société des Nations était censé transcender toutes les catégories d'accords reposant sur l'équilibre des forces et la politique de puissance. Et à quoi assistons-nous ? Nous voyons toutes les puissances, petites et grandes, s'efforcer de déterminer le destin des peuples sans demander à ces peuples ce qu'ils désirent, oubliant le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes qui, comme je l'ai dit, a été énoncé par le président Wilson et développé ici, à l'ONU, et figure au paragraphe 2 de l'Article 1 de la Charte des Nations Unies.

149. Il faut toujours se reporter à la genèse des événements pour découvrir pourquoi il y a la guerre en Palestine. C'est parce que le mouvement sioniste a déraciné un peuple, la population autochtone, et que vous, Messieurs, sur instruction de vos gouvernements, vous vous efforcez de renflouer un navire qui fait eau de toutes parts. Soyons francs envers nous-mêmes. Nous parlons d'opinion publique, d'opinion publique mondiale. Mais où est l'opinion publique mondiale ? Peut-on parler de conscience universelle lorsque les hommes politiques de presque chaque Etat peuvent, grâce aux moyens d'information de masse, mener leurs compatriotes comme des moutons en fabriquant des articles ou en usant de leur influence sur des directeurs de journaux, et cela à quelques exceptions près. Et je ne vise pas seulement la presse occidentale ou une presse quelconque. Je parle de la presse en général, y compris la presse des Etats arabes parce que, comme toute autre presse, elle est soumise aux pressions qui sont assez courantes lorsqu'on s'efforce de présenter une cause, qu'elle soit bonne ou mauvaise. C'est comme en publicité. On défend des causes comme on fait de la publicité. Les moyens d'information sont des moyens permettant de faire de la publicité en faveur d'opinions et de causes comme on fait de la publicité pour du savon. Ils agissent à notre insu, sur l'inconscient collectif, si bien que les masses sont mises à la merci de ceux qui paient pour les influencer.

150. La guerre, c'est la guerre. Il est vrai que les Etats arabes sont en guerre avec Israël, non pas parce qu'Israël est un Etat juif mais parce qu'il s'agit d'une intrusion de gens venant d'Europe, tout comme les Croisés venaient d'Europe. Comme nos frères les Ottomans ont fait une intrusion pendant 400 ans dans le monde sémite, qui comprenait le monde arabe. Le sionisme est un élément étranger dans le corps politique et social du peuple arabe.

151. Mais oublions les Arabes. Il existe un peuple appelé le peuple autochtone de Palestine. Il compte 1 500 000 ou 2 millions de personnes – je ne connais pas les chiffres du recensement de cette population. Le représentant d'Israël et ses dirigeants s'attendent-ils, en toute conscience, que des gouvernements arabes écrasent cette population parce qu'elle déclare qu'elle a été dépossédée de sa terre ? Comme je l'ai dit à maintes reprises et comme je continuerai à le dire, le peuple arabe, du Maroc aux confins de l'Iran jusqu'au cœur du Soudan, est à tort ou à raison, c'est là une autre question, furieux de cela et tout gouvernement arabe qui oserait s'opposer à lui – à moins que tous les gouvernements arabes ne deviennent des Etats policiers et

oppriment les populations — aurait à répondre devant le peuple arabe et ceux qui s'opposent à lui seront tués comme des moineaux, plus sûrement encore que les Israéliens. Qui oserait donc, parmi les gouvernements arabes — à supposer qu'ils soient désireux de le faire — ne pas représenter le peuple et dire aux Palestiniens d'oublier leur patrie ?

152. Il y a encore trois ans, les Palestiniens espéraient que les pays limitrophes d'Israël trouveraient une solution. Les pays voisins d'Israël ont échoué. Pourquoi ? Parce qu'ils ne sont pas aussi techniquement développés que le sont les Israéliens qui sont venus d'Europe, ont connu les ghettos d'Europe, ont combattu les nazis et livré de nombreuses batailles pour se libérer eux-mêmes ou ceux des leurs qui ont survécu. Les populations du monde arabe émergeaient à peine de l'oppression étrangère, après avoir été sous le joug du colonialisme européen après la première guerre mondiale, lorsqu'elles ont été vendues par les accords Georges Picot-Sykes-Sazonov. Sazonov n'a pas été mentionné après la révolution car les Russes n'en ont rien tiré. Maintenant, les Russes viennent dans la région parce qu'ils sont une grande puissance. Et puis après ?

153. En 1919, j'avais 14 ans, mais dans les années 20, j'étais jeune homme. J'ai connu cette époque. Les Russes, pendant la révolution, après la bataille de Tannenberg, ont adressé un exemplaire des accords secrets Georges Picot-Sykes-Sazonov à qui ? Aux Allemands. Et les Allemands l'ont adressé à leurs alliés à Istanbul. Alors Djamal Pacha, commandant de la IV^{ème} armée, a adressé une copie, par l'intermédiaire d'émissaires, parce que les Arabes luttaient alors contre les Turcs, au shérif Hussein à La Mecque — au shérif Hussein, l'arrière-grand-père de l'actuel roi Hussein de Jordanie. Que s'est-il alors passé ? Djamal Pacha a envoyé un messager — j'ai connu Djamal Pacha étant enfant et je m'en souviens très bien — a envoyé un émissaire avec un exemplaire des documents qui avaient été donnés par les Russes aux Allemands en déclarant : "Nous sommes tous des musulmans. Pourquoi luttez-vous contre nous ? Les Européens veulent se partager vos terres et veulent même saisir la province de Cilicie, territoire faisant partie de la Turquie." Parmi ceux qui étaient les plus sages et les plus évolués on comptait les Français. Ils se sont par la suite retirés de la Cilicie. La Syrie et le Liban ont été mis sous mandat français; la Palestine a été mise sous mandat britannique, de même que l'Irak. Je me rappelle, dans les années 20, combien nous étions tous enthousiastes et comment le panarabisme a commencé à envahir nos coeurs. Je me souviens comment nous avons été amenés après la guerre — nos pères, sinon nous, qui étions alors des enfants — à croire à tort que nous serions libérés de tout joug étranger. Nous nous sommes retrouvés sous une nouvelle forme de colonialisme déguisé : celle des puissances mandataires dont le règne n'a cessé qu'il y a 10 ou 15 ans. Nous avons nos présidents et nos républiques, nos rois, mais nous avons, au-dessus de tout cela, les puissances mandataires, même en Irak. Le peuple de Palestine avait sa souveraineté, était une entité, avait une personnalité, et représentait 94 p. 100 de la population en 1919.

154. Par quel critère de justice, que ce soit le Pacte de la Société des Nations ou la Charte des Nations Unies, peut-on

déclarer qu'il s'agit d'un fait accompli parce qu'un vote a été émis sur le partage de la Palestine et, comme je l'ai déjà dit, que grâce à des pressions les Israéliens ont recueilli la majorité des voix ? Je me souviens de M. Vichinsky — que Dieu ait son âme ! Bien que M. Vichinsky ne croyait pas en l'être suprême. "La religion n'est pas une contrainte", dit le Coran. Croire est un choix. C'est M. Vichinsky qui a attiré notre attention sur ce qu'il appelait, en ce temps-là, "une majorité mécanique". Les sionistes avaient une grande influence dans le monde occidental et ils ont provoqué cette triste situation, situation aussi triste pour eux que pour nous.

155. Mais laissons de côté pour le moment les gouvernements arabes. Il y a trois ans, disais-je, ces Palestiniens se sont réveillés. Ils ont renoncé; ils ont dit : "Ces gouvernements arabes, nous ne pouvons plus compter sur eux. Qu'ont-ils qui ne va pas ? Nous ne pouvons pas compter sur eux." Et qu'ont fait les Palestiniens ? Ils se sont mis à s'organiser.

156. Les Palestiniens se sont organisés et ils veulent récupérer leur patrie. Quel mal à cela ? Les sionistes ne nous disent plus que Dieu leur a donné la Palestine. Ils disent maintenant qu'il s'agit d'un fait accompli, que les Nations Unies ont voté pour le partage de la Palestine et ont déclaré qu'Israël était un Etat indépendant. Voilà leur prémisse. Je dis que leur prémisse est sans valeur, compte tenu de l'autodétermination, et compte tenu de la fin de la domination coloniale partout dans le monde. Et je viens ici, je l'ai dit, comme quelqu'un qui se préoccupe de cette question depuis 1920. Nous avons essayé de les raisonner, les sionistes, en nous adressant à eux par l'intermédiaire du Conseil, et ils se mettent à réciter les noms des civils qui ont été tués sur le marché. Certains de vos collègues, ici, commencent de verser des larmes sur les incidents du marché et de l'aéroport. Nous versons tous des larmes sur la mort des gens, je veux dire la mort de ceux qui ont été tués sur le marché ou dans quelque aéroport ou ailleurs. Nous versons tous des larmes sur la mort des gens, quelle que soit leur religion ou leur idéologie.

157. Mais j'ai reçu de l'un de mes collègues, ici, une lettre qui a fait l'objet d'une communication le 25 mars 1969 [S/9110], et sans vouloir dresser moi aussi des répertoires de noms, je veux pourtant, à l'intention de M. Tekoah et à l'intention de ceux qui versent des larmes sur lesdites victimes — Juifs ou Gentils — lire quelques-uns des noms dont j'ai ici la liste. Ce faisant, je ne ferai précisément que ce qu'a fait M. Tekoah. Mais que je vous lise quelques noms — des noms d'enfants : Fouad Ahmad Saleh, 4 ans; Hayysam Mustafa Sardar, 5 ans; Leitaf Mustafa Ahmad, 8 ans; Fatimah Ahmad Jassoumah, 11 ans; Rajae Ahmad Saleh, un an et demi; Bassam Mustafa Sardar, 14 ans. Quatorze ans — il aurait pu devenir combattant, permettez-moi de vous le dire. Je vous ai parlé hier [1467^{ème} séance] de ce que les mères du monde arabe, les mères palestiniennes, ressentent lorsque leurs enfants, animés du désir de libérer leur pays, s'en vont, leur laissant des lettres qui disent, en bref : "Nous allons combattre ceux qui ont usurpé notre patrie." Croyez-vous qu'aucune mère, ici, voudrait voir son enfant tué ? Bien des mères, ici, ne veulent pas voir leurs enfants partir pour le service militaire, même à l'âge de 25 ans. Personne ne veut la guerre.

158. Réciterons-nous les variantes de nos litanies et dirons-nous : condamnons les Israéliens en même temps que les Etats arabes et les commandos; soyons impartiaux ? "Impartiaux" : c'est là le terme employé à la fois par M. Goldberg et par M. Rostow. Même M. Scranton l'a employé. Et que signifie l'impartialité ? Elle signifie que l'on a une balance, les deux plateaux d'une balance, que l'on place les droits des Palestiniens dans l'un des plateaux et les droits des Israéliens dans l'autre plateau et que l'on est l'arbitre, on est celui qui lit la balance, soit seul, comme mon bon ami M. Yost, ou avec le concours de ceux que l'on appelle les "grandes puissances". Mais qui êtes-vous, vous tous qui êtes étrangers à la région, pour être les arbitres de notre destin ? Juste ciel ! Il m'a fallu 45 ans pour tenter d'allumer en vous la conscience de ce drame. Non, ce n'est pas ainsi qu'il faut résoudre le problème.

159. Hier, M. Tekoah a parlé de *Mein Kampf*. Considérez comment il déforme les choses, en disant que *Mein Kampf* a été traduit en arabe. Je ne l'ai pas lu en arabe, je n'en ai lu que des passages et je m'en suis lassé parce que c'était insensé; mais j'ai lu *Mein Kampf* dans la version anglaise. Le goût du pouvoir a dû monter à la tête des sionistes et je ne serais pas surpris s'ils usaient de leur influence pour faire retirer *Mein Kampf* de la bibliothèque du Congrès. Quelle honte ! Sous prétexte que ce livre a été traduit en arabe, les Arabes sont nazis. Pourquoi seraient-ils nazis ? Je ne suis pas nazi. Le Mufti n'est pas nazi. Je le connais depuis des années et il n'est pas nazi bien qu'il ait cherché refuge en Allemagne. Auriez-vous voulu qu'il cherchât refuge auprès de M. Truman, qui vous a donné la Palestine ? S'il était resté au Moyen-Orient, il aurait été arrêté immédiatement parce que alors les puissances mandataires étaient prédominantes. Elles avaient des espions arabes même, tout comme il y a des espions qui sont juifs ou sionistes; je ne veux pas employer le mot "juifs" parce que j'ai de nombreux amis qui sont juifs mais qui ne sont pas sionistes. Le sionisme est un mouvement politique qui a pour base et pour moteur une religion admirable, le judaïsme. Vous êtes des séculiers, vous tous, qui aujourd'hui avez la charge du Gouvernement d'Israël. Mais vous vous en souvenez tous, au Moyen Age, comme aussi dans la Russie tsariste, et même au temps de la France de Richelieu, comme s'en souvient mon bon ami l'ambassadeur de France, tous les détenteurs du pouvoir séculier dans le monde s'entouraient de clergé afin de se donner une auréole de sagesse. Mais, maintenant que la religion a perdu son emprise sur les gens, les détenteurs du pouvoir séculier s'entourent de pseudo-professeurs pour donner à leur politique la caution de la raison. M. Tekoah récite des renseignements qui proviennent de Jordanie. De quelle source ? De son réseau d'espionnage et c'est là l'ennui. L'un des organes des Nations Unies s'efforce de définir l'agression, et cela depuis des années. Comment définir l'agression, quand les grandes puissances et les petites qui les singent entretiennent des réseaux d'espionnage ? A quoi servent les espions ? A la légitime défense, naturellement, répond-on, à voir où sont les points faibles et où il faut frapper.

160. Il existe en Palestine une situation qui a provoqué l'éveil du peuple palestinien. Il ne s'agit pas de savoir si cela nous plaît ou non. Ces Palestiniens combattront *ad vitam aeternam*, ou jusqu'à ce que certaines autorités arabes les tuent ou qu'ils les tuent. Mais ces autorités ne peuvent pas

faire cela parce que le peuple arabe ne veut pas tuer les Palestiniens. Quoi qu'il en soit les Palestiniens ont déjà une liste noire et ils tueront comme un lapin tout Arabe qui s'oppose à eux. Je ne trahis aucun secret; cela est symptomatique des mouvements nationaux qui s'emparent d'un peuple et suscitent chez lui un état de psychose qui le fait se comporter de manière anormale, tout comme les sionistes se comportent de manière anormale. Mais comme je l'ai déjà dit, ces sionistes ont une cause. Seul l'emplacement est mal choisi et peut être comparé à une oasis cernée par un guépier ou plutôt par une pluralité de guépiers. On peut tuer les guêpes, mais ensuite on ne sait pas d'où les suivantes viennent. Et c'est ce qui va se passer; je vous en avertis. Il se peut que j'aie cessé de vivre; il faudra des années et des années et des années; comme pour les croisades, encore que moins longtemps. Au temps des croisades, il n'y avait pas de puissances nucléaires, pas de grandes puissances qui aient des intérêts dans la région. Mais supposez qu'il y ait une erreur de calcul et que les grandes puissances se prennent à la gorge et qu'une explosion se produise; faut-il que la fin du monde arrive parce que Israël, les sionistes, étendent leur puissance sur le monde entier et désirent s'en servir grâce à leurs moyens d'information, à leurs opérations financières, à l'influence dont ils disposent dans le monde occidental – et dont ils disposeront aussi peut-être, si l'on n'y prend garde, jusqu'en Union soviétique ? Ces sionistes ont la mentalité de Samson, même si elle n'est que légendaire, qui les porte à secouer de leurs mains les piliers et à dire : "Voici la fin". Les piliers de l'avenir ne sont pas entre les mains des sionistes, ce sont les jeunes qui regagnent les pays arabes; certains d'entre eux sont venus dans mon bureau me dire : "Vous, Baroody, devriez adhérer à la révolution." J'ai demandé : "Quelle révolution ?" Ils ont dit : "L'action qui doit renverser les anciens régimes régnant dans les pays arabes; ces régimes ne valent plus rien." L'avenir ne m'appartient pas, il ne vous appartient pas non plus, il n'appartient même pas à la génération intermédiaire. La nouvelle génération, elle, comprend les personnes entre 18 et 30 ans – et je ne sais pas si ces personnes travaillent pour le bien ou pour le mal. Seul, l'avenir nous le dira.

161. Ce n'est pas seulement dans notre région du monde, mais dans le monde entier, que nous sommes témoins de la révolution des jeunes. Ils ont perdu confiance en nos hommes politiques, en nos hommes de religion, parce que nos hommes de religion et nos hommes politiques n'ont pas suivi le rythme du progrès social, du développement économique et du progrès technique pour pouvoir transcender toutes ces transformations qui ont amené les vicissitudes que nous avons connues voici plus de 20 ans. Et nous venons ici parler tranquillement. Je veux essayer d'insuffler quelque vie au Conseil de sécurité, à l'Organisation des Nations Unies, avant de quitter mes fonctions au sein de cette organisation à laquelle j'ai consacré 23 ans de ma vie.

162. Allez-vous, Messieurs, d'ordre de vos gouvernements, venir élaborer des projets sans consulter le peuple que cela concerne directement, le peuple de Palestine ? Vous vous entretenez de temps à autre avec nos gouvernements respectifs par l'entremise de vos ambassadeurs. Mais quoi que vous fassiez, le noeud de la question réside en l'autodétermination du peuple palestinien, que cela nous plaise ou non. Et tout en disant cela, je déplore la violence,

qu'elle soit utilisée contre les Juifs ou contre les Gentils. Ainsi, je ne veux pas poursuivre l'énumération des noms des innocents arabes qui ont été tués. Comme je l'ai déjà dit "La guerre, c'est la guerre".

163. A l'heure actuelle, bien sûr, les Israéliens ont le dessus; ils possèdent la technique; ils connaissent le manie- ment des armes modernes. L'une des grandes puissances leur fournit les armes les plus perfectionnées et ils savent s'en servir. Les Arabes, je l'ai dit, ne font qu'amorcer leur développement. Peut-être ne savent-ils pas maintenant se servir d'armes sophistiquées; aussi il leur faut faire ce que les Français ont fait contre les nazis, ce que les Russes ont fait contre les nazis par la tactique de la terre brûlée, ce que font tous ceux qui ne peuvent pas combattre en bataille. La guerre est l'art de tromper. On ne va pas dire à son ennemi, comme au temps de la chevalerie, que l'on va se battre avec lui. La guerre est l'art de tromper. Voudriez-vous que ces Palestiniens notifient leurs défis, comme au temps de la chevalerie, lorsque les chevaliers se mesuraient sous le regard des rois, et lorsque le roi suzerain du vainqueur recevait la prestation de foi ou de loyauté du chevalier vaincu? Ces temps sont révolus. La guerre, malheureusement, est l'art de tromper, et le camp des faibles n'a jamais eu l'occasion d'élire un gouvernement alors que nos amis britanniques, durant le mandat, ont fini par être tellement excédés qu'ils ont confié toute l'affaire aux Nations Unies. Et les Nations Unies ont injustement partagé la Palestine, au mépris de la Charte. En violation du principe d'autodéter- mination, qui a été érigé en droit, le peuple palestinien n'a pas été consulté. Il a été chassé de son pays. Et maintenant vous discourez tous ici, y compris les représentants des quatre grandes puissances, de ce qu'il convient de faire par l'entremise de M. Jarring. Mais "faire" de qui? Des pays arabes contigus à Israël et qui ont un différend avec Israël. Mais qu'en est-il du peuple palestinien qui est le noeud du problème? Il se trouve dispersé au sein du monde arabe entier, Arabie Saoudite comprise. Croyez-vous que les Palestiniens écouteront même Sa Majesté le roi Fayçal qui, de toute façon, soutient les droits de l'homme car il m'a dit à maintes reprises: "Vous êtes Membre de l'Organisation des Nations Unies, vous croyez aux droits de l'homme." Depuis les Croisades, les chrétiens ont renoncé à l'idée que Jérusalem dût appartenir à une secte quelconque; ils pensent qu'elle doit appartenir aux autochtones qui s'y trouvent: musulmans, chrétiens ou juifs. Et si nous observons les principes de la démocratie, il n'y a que 17 millions de juifs au monde et Jérusalem est une ville tout aussi sainte pour les chrétiens et pour les musulmans, aussi, sur le plan religieux, pourquoi Jérusalem devrait-elle être occupée par les juifs? Dix-sept millions de juifs et 600 millions de musulmans, contre 1 000 millions de chrétiens ou plus.

164. Or, considérez le bouddhisme. Il a germé en Inde, mais il a pris racine en Chine et en Extrême-Orient. Sous prétexte qu'ils sont en majorité bouddhistes, les Chinois devraient-ils dire à l'Inde: "Il convient que nous nous installions dans le pays où Bouddha a vécu, a connu son éclat et a enseigné" et qui est l'Inde. Ce serait insensé. Pourquoi? Parce que Bouddha est plus important pour eux qu'il ne l'est pour les habitants de l'Inde où l'hindouïsme est plus répandu encore que le bouddhisme. Le bouddhisme s'est mieux épanoui en Chine, au Japon, en Birmanie et en

Asie du Sud-Est. Cela ne viendrait jamais à l'idée des Asiatiques. Ils vénéreraient et ils seraient heureux que l'Inde ait donné un réformateur, un grand sage, un maître comme Bouddha. Mais ces Européens d'Europe orientale qui descendent des Khazars utilisent leur noble religion née dans notre région comme prétexte à leurs fins politiques et ils prétendent être plus Juifs que nos Juifs ou plus sémitiques que nos sémites. Ils utilisent le mot "antisémitique" mais ils sont des Khazars des régions septentrionales de l'Asie centrale et d'origine turco-finnoise.

165. S'il existe une conscience dans le monde — et la conscience est une entité sociale parfois difficile à définir, mais laissons de côté le mot "conscience" — s'il y a des critères de justice, je ne vois pas comment nous pouvons tous tourner autour du pot. Nous ne pouvons faire cela. Et qui est calomnié? L'Union soviétique. Nous n'avons aucune relation avec l'Union soviétique, aussi ne pensez pas que je sois seulement en train d'essayer de faire la cour à l'Union soviétique, mais elle est Membre de l'Organisation des Nations Unies. Si les Soviétiques disent que c'est injuste de traiter de la sorte les Palestiniens, on remarque "Oh! ils soignent leurs propres intérêts". Mais les autres puissances ne soignent-elles pas leurs propres intérêts: leurs intérêts pétroliers, leurs intérêts stratégiques? Alors pourquoi l'Union soviétique ne devrait-elle pas soigner ses intérêts? Mais je dis à toutes les grandes puissances, "laissez-nous tranquilles". Elles ne veulent pas nous laisser tranquilles. Elles se réunissent ici pour voir comment elles peuvent résoudre le problème du peuple palestinien sans consulter les représentants palestiniens du peuple palestinien.

166. Si nous continuons de la sorte, je vous dis avec tristesse que l'Organisation des Nations Unies s'écroulera, si des guerres se poursuivent en dehors des Nations Unies. Je dis cela le coeur lourd. Je suis sûr qu'un homme comme U Thant, qui s'est voué à sa tâche non seulement active- ment mais solennellement en occupant son poste, serait lui aussi l'un des hommes les plus tristes au monde comme ceux qui se sont voués aux Nations Unies. Si nous rationalisons notre violence, nos atrocités, notre terrorisme, la guerre et si nous faisons fi des nobles principes de la Charte, en particulier ceux qui ont trait à l'autodéter- mination, je vous le dis, nous ne serons plus qu'une façade aux yeux du monde, nous serons un sujet de plaisanterie pour le monde. La justice est la justice, dans l'action et non dans les paroles, elle ne doit pas se payer de paroles.

167. Avec la permission du Président, je voudrais vous dire: il faudrait que ce problème prenne un tour différent, non seulement par l'intermédiaire des délibérations des quatre grandes puissances mais, je l'espère, par un change- ment de sentiments de la part des chefs d'Israël. Ils sauraient qu'à la longue, si le monde n'explose pas et n'est pas anéanti, ils seront assimilés comme ces descendants des croisés qui vivent en Arabie du Nord et qui portent le nom de "tribu Subiyya". Ils sont d'origine anglaise, française ou d'autre origine européenne. Nous les avons arabisés ou ils se sont arabisés, je ne sais pas. Dans 30 ou 40 ans, les frontières nationales disparaîtront. Nous vivons à l'âge des ordinateurs; les passeports seront probablement des cartes perforées, la religion aura été repensée ainsi que toutes les valeurs morales. Je ne dis pas qu'il y aura une religion universelle, mais le code moral sera universel dans toutes les

religions, ou dans toutes les idéologies morales, si je peux utiliser le vocabulaire de quelques-uns de nos amis autour de cette table qui ne croient pas à la religion en tant que telle. Il y aura un humanisme. S'il n'y a pas d'humanisme, l'humanité mourra. Elle ne risquerait pas de disparaître sans l'ingéniosité déployée par l'homme pour concevoir ces armes diaboliques de destruction massive.

168. Monsieur le Président, vous vous souvenez du travail digne d'éloge que vous avez accompli à la Commission politique spéciale au sujet de la guerre bactériologique. J'ai entendu par la suite que certaines puissances avaient toutes sortes d'armes biologiques. Je ne suis pas un physicien, mais ces puissances possèdent également des armes à ultrasons qui tueraient toutes créatures, y compris les gens, et laisseraient les bâtiments intacts. Quel genre d'*homo sapiens* est l'homme ? J'espère que la guerre d'Extrême-Orient se terminera prochainement. Il semble y avoir de bons signes dans ce sens. J'espère que les gens ne feront plus la guerre les uns contre les autres et qu'on ne se contentera pas de rendre un hommage purement verbal à ce qu'Isaïe disait sept siècles avant Jésus-Christ; nous pouvons lire ces paroles sculptées dans la pierre en face de l'entrée des Nations Unies.

169. Mais il nous faut travailler pour la paix, non en théorie, mais dans la pratique. Si les Israéliens veulent vivre, s'ils sont réellement animés par des sentiments religieux, qu'ils vivent là-bas, non pas sous la bannière d'Israël, ni peut-être sous un drapeau arabe, si les Arabes veulent vivre à leur côté — j'entends, les Arabes de Palestine. Ce n'est pas à moi mais à eux d'en décider. J'espère que les uns et les autres opteront un jour pour un Etat binational.

170. L'âge de la prophétie est passé, mais d'après mon analyse et ayant vécu si longtemps avec ce problème, je peux prévoir ce qui se passera si ce dont je viens de parler ne se produit pas. La seule solution serait une sorte de fraternité entre Juifs et Arabes palestiniens. Nous avons déjà été témoins d'incursions étrangères. Nous avons absorbé de nombreuses populations. Je ne crois pas que les sionistes puissent nous absorber car ils sont en minorité. Il y aura toujours des luttes et des dissensions si les sionistes continuent à s'établir par la force; ils seront toujours sur leurs gardes contre d'éventuelles incursions de l'extérieur, sachant très bien au fond d'eux-mêmes que les gouvernements arabes ne peuvent contraindre les Palestiniens et les obliger à ne pas se battre. C'est indéniablement une tragédie que de se battre pour reconquérir son propre pays. Et qu'arrivera-t-il ? Il y aura toujours des combats, il y aura toujours des dissensions, il y aura toujours des maraudeurs, et, qui sait, peut-être que les Arabes se sentiront un jour assez forts pour un nouvel affrontement; et puis les sionistes essaieront de nouveau de faire la même chose, seuls ou avec d'autres. Ne serait-ce pas une tragédie humaine, même sans que, par suite de mauvais calculs, les grandes puissances ne se livrent à un affrontement ? Mais ne serait-ce pas une tragédie humaine si cette terre sainte de Palestine, qui est associée aux trois religions monothéistes du monde, devait devenir le terrain d'une lutte interminable ? En fin de compte, ce sont les innocents qui souffrent.

171. Voilà le tableau que je voulais brosser pour l'avenir afin que le Conseil puisse réfléchir à ce qu'il devrait faire

avant de prendre une décision relativement à cet incident, qui n'est qu'un incident passager, comme les autres incidents qu'Israël ou la Jordanie soumettra au Conseil.

172. Enfin, je veux être franc avec le représentant d'Israël de l'autre côté de la table et dire qu'à la longue les Israéliens qui vivent là-bas diront : "Ah ! que nous voudrions être les frères des Arabes sans accorder trop d'importance à une nationalité qui a causé tous ces ennuis et toutes ces tribulations."

173. Compte tenu de ce que je viens de dire, puis-je, avec votre permission, Monsieur le Président, et avec la permission des membres du Conseil, me réserver le droit de prendre la parole au sujet du projet de résolution qui naîtra peut-être de vos délibérations ou de vos consultations privées, car j'espère que les membres de ce conseil, dont la responsabilité est de préserver la paix mondiale, vont se livrer à des consultations non pas parce que Baroudy a parlé, mais parce qu'il se trouve que je suis un homme de cette région et que je suis saisi de ce problème depuis 49 ans. C'est à la lumière de mon humble expérience que je parle de ce qui se passe au Moyen-Orient. Sachez que je m'efforce ainsi d'ouvrir vos yeux quant à l'entité du peuple palestinien avec l'espoir que vous étudierez très soigneusement les mesures que vous prendrez pour l'avenir.

174. M. YOST (Etats-Unis d'Amérique) [*traduit de l'anglais*] : Je n'ai plus maintenant que quelques mots à ajouter à ce que j'ai dit hier.

175. Nous avons à plusieurs reprises entendu des déclarations des représentants des parties, chacune accusant l'autre d'une longue série d'actes de violence prémédités, chacune cherchant à justifier des actes de violence de sa part en les appelant des mesures nécessaires d'autodéfense, de représailles ou de libération. Nous pouvons certes partager l'indignation des deux camps quant aux morts cruelles et répétées de civils innocents dont ils sont tous deux victimes.

176. Pour leur part, les Etats-Unis ne peuvent cependant accepter comme justifié aucun des actes de violence que commettent les deux camps, en particulier quand, par leur nature, bombes dans les supermarchés, ou roquettes venant du ciel, ils ne font fatalement aucune discrimination et ne peuvent qu'entraîner le massacre de femmes et d'enfants innocents.

177. C'est pourquoi nous pensons que, à cette occasion comme lors d'occasions antérieures identiques, le Conseil devrait conclure ses délibérations en condamnant l'acte de violence particulier dont nous sommes saisis, ainsi qu'en condamnant tous les autres actes de violence par lesquels on continue à violer systématiquement le cessez-le-feu.

178. Ainsi, nous ferons bien sentir une fois de plus à toutes les parties la conviction du Conseil que tous ces actes de violence nuisent à la paix dans la région et à la sécurité de ses peuples. Ainsi, je crois que nous préserverons également au mieux l'esprit d'impartialité et de conciliation qui règne parmi nous au Conseil, et qui favorisera au maximum le succès de nos efforts, efforts que nous sommes sur le point de renouveler avec une vigueur nouvelle, afin de parvenir enfin à un règlement pacifique de ce conflit tragique.

179. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*) : Je n'ai plus d'orateur inscrit sur ma liste pour cet après-midi.

180. Comme les membres du Conseil le savent très bien, des consultations privées se poursuivent quant à la manière dont l'étude de cette question devrait être conclue et au document auquel ces consultations pourraient donner lieu. Le Conseil ayant été convoqué d'urgence, je prie instamment tous les membres qui participent à ces consultations d'utiliser tout le temps disponible afin de parvenir à un arrangement acceptable au sujet du document qui pourrait être présenté au Conseil. Le Président sera toujours disponible pour les membres du Conseil afin de contribuer personnellement à obtenir les meilleurs résultats possible. Compte tenu de cette situation, après avoir procédé à un échange de vues privé avec les membres du Conseil, j'ai prévu une séance à 11 heures demain matin, samedi.

181. Avant d'ajourner cette séance, je donne la parole au représentant de l'Union soviétique.

182. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*] : Je me contenterai de faire une très brève observation sur la question suivante : jusqu'à présent, le Conseil de sécurité, faisant le point de discussions de ce type sur des événements analogues, avait le

courage de faire une distinction et de tracer une ligne de démarcation entre l'agresseur et les victimes de l'agression. Ce qui est nouveau dans la situation actuelle c'est qu'il est non seulement important de tracer cette ligne de démarcation et d'avoir présente à l'esprit cette distinction, mais aussi qu'il faut songer que le nouvel acte d'agression a été commis à un moment où, nous sommes nombreux à le penser, s'amorcent des possibilités de parvenir à certains résultats dans la voie d'un règlement politique pacifique du problème du Moyen-Orient.

183. C'est pourquoi des actes de cette nature, quel qu'en soit le motif, quelles qu'en soient les justifications avancées ici, ne sauraient contribuer à créer une atmosphère propice à ces nobles efforts et ne peuvent, au contraire, qu'y mettre obstacle.

184. Sous les réserves habituelles, je renonce à l'interprétation consécutive.

185. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*) : Puisqu'il n'y a aucune objection à la proposition de tenir une séance demain à 11 heures, je considère qu'elle rencontre l'agrément de tous les membres du Conseil.

La séance est levée à 18 h 55.